

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : Madagascar	
TITRE DU PROJET : PBF/MDG/B-2 : Renforcement des Mécanismes Institutionnels Inclusifs pour la Consolidation de la Paix dans le Sud (RMIICPS)	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : 00119659	
Modalité de financement du PBF: <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires): <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : PNUD, OIM, UNFPA Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : Ministère de la Défense Nationale, Secrétariat d'Etat chargé de la Gendarmerie, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Ministère de la Justice, Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la Femme, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Search For Common Ground-l'OSC Tokotany Iraisana (TKI), Association Chrétienne pour le Développement et l'action Environnementale De Madagascar (ACDEM), Action Contre la Faim (ACF), Action Interopération Madagascar (AIM), Association Betroka Refitats'Art (ABRA) et autres OSC locales.	
Date approximative de démarrage du projet¹: Novembre 2019 16 Janvier 2020 Durée du projet en mois :² 24 mois 24 mois + 6 mois extension = 30 mois Nouvelle date fin de projet : 15 juillet 2022	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : 12 Communes situées les régions d'Anosy, Androy, Atsimo Atsinanana et Ihorombe dans le Sud de Madagascar	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF : <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : PNUD: \$ 1,858,376.00 OIM: \$ 1,287,739.65	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

UNFPA: \$ 375,281.10

Total PBF: \$ 3,521,396.75

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

Budget supplémentaire sur fonds propre PNUD : USD 145,259

\$ 2,464,997.73

PNUD : \$ 1,300,863.20

OIM : \$ 901,417.76

UNFPA : \$ 262,696.77

PBF 2^{ème} tranche* (30%) :

\$ 1,056,419.03

PNUD : \$ 557,512.80

OIM : \$ 386,321.90

UNFPA : \$ 112,584.33

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Le Sud de Madagascar, communément appelé « Grand Sud », est enclavé, marginalisé et exclus du développement socio-économique du fait de la faible présence de l'autorité de l'État laissant place à l'extrême pauvreté, la corruption, l'impunité ainsi que tout type de trafics et d'activités illicites affectant la paix dans cette zone. Répondant à la sollicitation du gouvernement, le Fonds pour la consolidation de la paix (PBF) s'est investi dans ces zones marginalisées, au travers de plusieurs agences des Nations Unies et dans le cadre de deux types d'appuis visant d'une part le « Renforcement de l'autorité de l'État dans le Sud » (RAES) et de l'autre, la cohésion sociale au niveau communautaire au travers l'« Appuis aux mécanismes endogènes pour le dialogue communautaire et l'amélioration des conditions économiques des populations vulnérables » (AME)

Pour ne citer que quelques acquis de cet investissement d'environ deux (2) ans, un bureau conjoint des Nations Unies a été mis en place au cœur des zones les plus isolées (Betroka), marquant ainsi la seule présence internationale sur un espace de plus 14,543 km² rien que pour la région d'Anosy. La présence active des Nations Unies sur le terrain, illustré par la mise en place du bureau conjoint et des staffs qui y sont déployés envoie un signal fort quant à la volonté des Nations Unies à accompagner les populations locales. Une nouvelle dynamique émerge et se concrétise entre autres par l'implication de la population (y compris les jeunes et les femmes) dans les mécanismes endogènes de prévention et de règlement des conflits, l'amélioration des moyens de subsistance de plus de 6 500 ménages, une présence permanente et plus marquée des Forces de Défenses et de Sécurité (FDS) et des dispositifs facilitant l'accès à la justice. En plus les autorités locales ont fait preuve d'une disponibilité et engagement de relever le défi de la consolidation de la paix dans le sud et ont orienté le Système des Nations Unies sur les opportunités de nouvelles interventions.

Sur la base des acquis, des leçons apprises et de la dynamique des tensions actuelles ; la nouvelle phase de consolidation de la paix dans le sud met en exergue, entre autres : (i) le besoin de boucler le travail de couverture géographique déployé par les forces de l'ordre autour de la chaîne d'Andriry où se replie les voleurs de zébu (dahalos) après avoir commis leurs exactions, et de renforcer les initiatives de rapprochement entre les FDS et la population à travers des approches innovantes et conformes aux réalités locales; (ii) la nécessité d'une recherche d'impact en concentrant les efforts sur des zones à fort potentiel (soit de réussite ou de risque d'échec) ; (iii) l'importance d'un encrage institutionnel progressif en ce qui concerne les efforts déployés jusque-là au niveau des mécanismes endogènes de prévention et de gestion des conflits communautaires et ; (iv) la nécessité de mieux structurer les services publics au niveau local pour promouvoir la transparence, l'efficacité et la redevabilité ; notamment dans la délivrance des documents administratifs des personnes et des bovidés ainsi que l'amélioration de l'accès à la justice.

La mise en œuvre des interventions y afférentes va renforcer la dynamique pour la consolidation de la paix dans cette zone. Les acquis obtenus à travers ce projet seront aussi valorisés pour mobiliser des ressources additionnelles auprès de l'Etat et des partenaires techniques et financiers dans la résolution des problèmes du Grand sud de Madagascar.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Ce projet se base sur la mise à jour de l'analyse des conflits réalisés par le PBF en 2019 et de la volonté du gouvernement de continuer à adresser les problèmes endémiques du grand sud. La concertation menée dans le cadre de la mission du PBSO en avril et mai de la même année a permis de proposer les principaux axes d'intervention pour la phase II du financement du PBF à Madagascar. Lors de l'atelier de priorisation du 24 juin 2019, le comité de pilotage du PBF, co-présidé par le Premier Ministre et la Coordonnateur Résident du SNU, a retenu trois axes dont « le soutien à une plus grande stabilité, une plus grande sécurité et une meilleure gestion des conflits communautaires dans les zones rouges du Grand Sud ».

Suite à cette validation, des journées de réflexion impliquant le Secrétariat Technique du PBF, les agences des Nations Unies concernées par ce volet et des représentants de la partie nationale se sont tenues dans le chef-lieu de la région Anosy pour rédiger la note conceptuelle relative à ce projet. Il y a eu entre autres les représentants de la Primature, du Ministère de la Défense Nationale, de la Gendarmerie Nationale, du Ministère de la Justice, du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, du Ministère de la Population Sociale, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme, des Services Techniques Déconcentrés, de Search For Common Ground des OSC locales et des bénéficiaires. Des partenaires techniques et financiers comme l'Union Européenne sont aussi consultés.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : Score 1
Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : \$ 778 968,19 soit 22% du budget du projet

Degré de risque du projet⁴ : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) :

(1.2) État de droit

(2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue :

Effet 2 : Les institutions publiques, la société civile et les médias, au niveau central et décentralisé, exercent efficacement leurs rôles et sont redevables pour une gouvernance apaisée, protectrice des Droits Humains

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue :

ODD 16 : PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Le cas échéant, **Objectif National Stratégique** auquel le projet contribue :

Axe 1 de la Politique Générale de l'Etat : PAIX et SECURITE

Type de demande :

Nouveau projet

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois : **6 mois**

Nouvelle date fin de projet : 15 juillet 2022

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat

Révision de projet <input checked="" type="checkbox"/>	Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/> Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/> Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : Brève justification de la révision : voir les textes ci-dessous <i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i>
--	---

NB. Code couleur : les parties rouges ont été ajoutée lors des précédentes révisions du projet. Les parties en vert mettent en exergue les ajouts de cette révision, les suppressions sont en mode rayé.

(i) Amendement d'activités et du Budget : Approuvés lors du Comité de pilotage du 28 mai 2021

Le projet « Renforcement des Mécanismes Institutionnels Inclusifs pour la Consolidation de la Paix dans le Sud » (RMIICPS) propose cette révision du document de projet pour tenir compte des paramètres suivants :

- la restructuration par catégorie de budget ;
- les réaffectations de budget pour la réponse à l'impact de la COVID 19 et la sécheresse, validées par les comités de projet ;
- l'aménagement d'un budget pour la communication
- L'intégration des modifications apportées au Prodoc suite à l'exercice d'évaluation de l'évaluabilité ;
- l'intégration d'un financement complémentaire sur fonds propre du PNUD pour combler le manque de budget pour le financement des postes avancés de la Gendarmerie ;
- l'ajout des deux communes complémentaires ;

La restructuration par catégorie de budget

Suite à la séance de partage effectué par le responsable financier du PBF lors de la retraite de l'équipe à Ampefy en février 2020, on a constaté qu'il y a eu une certaine incompréhension sur les 7 catégories budgétaires MPTF ; entraînant ainsi une mauvaise répartition du budget initial par rapport à ces catégories. La révision consiste donc à réajuster la structure du budget selon les 7 catégories, conforme à la règle budgétaire du PBF. Les modifications se trouvent à deux niveaux : la répartition par catégorie du budget global et par produit. Par contre, cette démarche ne consiste pas à faire une réaffectation d'un produit ou d'une activité à un(e) autre. Une partie de cette révision est déjà présentée et validée par le comité technique du projet RMIICPS du Mardi 24 Novembre 2020. Un nouvel aménagement est proposé concernant le budget évaluation. Si la totalité a été mise initialement sur la catégorie 4 (Service contractuel), un montant de USD 27,800 est désormais mis sur la catégorie 6 (transferts aux homologues) pour financer l'étude baseline fait par le partenaire de mise en œuvre du projet.

Les réaffectations de budget pour la réponse à l'impact de la COVID 19 et la sécheresse, validées par les comités de projet

Le démarrage du projet a coïncidé avec la première vague d'expansion de la pandémie COVID - 19 dans le monde notamment à Madagascar. Les mesures restrictives dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire associées au phénomène de sécheresse affectant le sud du pays ont eu un effet néfaste sur la situation socio-économique de la population ; constituant ainsi une réelle menace sur la sécurité et la stabilité de cette zone. Une demande de réaffectation d'une partie du budget du projet (USD 500,000 dont USD 425,000 pris sur la ligne mise en œuvre des plans de paix et USD 75,000 sur l'activité sur la FIB) a été soumis au PBF et validée par le comité de projet. C'est ainsi qu'a été créée l'Activité 2.2.3. Appui socio-économique d'urgence en réponse à la situation induite par la sécheresse et la COVID 19 afin de limiter leur impact sur les tensions et conflits dans le Sud. Les activités y afférentes consiste à accompagner les catégories les plus vulnérables de la population dans les 12 communes d'intervention pour le développement des activités génératrices de revenu diversifiées et adaptées tout en mettent l'accent sur la promotion de la cohésion sociale et la prévention des conflits communautaires. Le résultat des diagnostics menés dans les communes a non seulement confirmé la pertinence de cette activité mais permis aussi d'affiner le ciblage des bénéficiaires et le choix des projets à appuyer dans chaque commune. En train d'être déployé dans les communes cibles, cette activité constitue une opportunité de mobiliser et d'impliquer la communauté dans le processus de paix. Elle offre aussi une alternative à la population dans ce contexte de crise persistante et contribue à limiter la prolifération des activités illégales qui nuisent à la sécurité de la zone.

L'aménagement d'un budget pour la communication

Le budget initial du projet et la révision de mois d'Aout 2020 n'a pas pu intégrer la ligne budgétaire pour la communication. Une proposition a donc été faite pour intégrer les lignes budgétaires sur la communication de manière transversale dans chaque produit en réaffectant certain budget lié au voyage (USD 10,864). La mobilité limitée de l'équipe due aux mesures de restriction en 2020 a en effet limité les dépenses sur la rubrique voyage de suivi dans chaque produit, ce qui a rendu possible cette réallocation.

L'intégration des modifications apportées au Prodoc suite à l'exercice d'évaluation de l'évaluabilité

La mise en œuvre de l'exercice d'évaluation de l'évaluabilité au cours du dernier trimestre de l'année 2020 a entraîné des modifications au niveau du cadre de résultat du projet. Des propositions de reformulation ont été faites au niveau de certains résultats, produits et activités. Quelques indicateurs du projet ont été aussi précisés de manière à mieux capter les changements attendus à travers les interventions. Un processus de collecte sur la situation initiale a pu être initié sur cette base.

L'intégration d'un financement complémentaire sur fonds propre du PNUD pour combler le manque de budget pour le financement des postes avancés de la Gendarmerie

La réunion du comité de projet du 24 Novembre 2020 a fait état d'un manque de budget pour les travaux d'extension des postes avancés de la gendarmerie prévus dans le cadre du projet. Après une concertation entre les agences impliquées et le Secrétariat Technique du PBF, le PNUD a décidé de combler ce manque à travers un financement sur son fonds propre (TRAC1) d'un montant de USD 145,259. Il a été ainsi convenu que le PNUD prendra en charge le financement des travaux de construction dans le poste avancé de Lavaraty, dans le district de Midongy du Sud. L'ingénieur qui va assurer le suivi des travaux est désormais recruté. L'appel d'offre pour l'exécution des travaux sera lancé sur la base de l'étude technique réalisée par OIM. Le chantier débutera au mois de juin 2021 pour une durée prévisionnelle de 4 mois.

Le nombre des communes cibles pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de paix

Pour assurer plus de cohérence dans le processus de mise en œuvre, les communes d'intervention des deux composantes (PoSud et Art populaire) ont été harmonisées. Dans la version initiale du document de projet, dix (10) parmi les douze (12) communes d'intervention sont ciblées à travers l'activité d'élaboration et de mise en œuvre du plan de paix. La révision à ce niveau consiste à cibler l'ensemble des 12 communes.

Notons que cette proposition de révision tient compte de l'analyse des risques mise à jour, y compris la deuxième vague de la pandémie de Covid 19 qui est en train d'affecter le pays. La conduite des activités prendra en considération les éventuelles mesures restrictives prises par le gouvernement (restriction des déplacements, limitation des regroupements, gestes barrières...). Ce qui a changé depuis la première vague de la pandémie c'est que tous le staff et les partenaires de mise en œuvre sont désormais déployés sur place. Les modalités de mise en œuvre des activités seront adaptées à l'évolution de la situation sur le terrain. Le projet va aussi investir dans l'acquisition des équipements nécessaires pour assurer la continuité des activités en toute sécurité (masques, gel hydroalcoolique, connexion internet...)

Le suivi des risques sera fait de manière périodique et systématique pour ajuster de manière au besoin la stratégie de mise en œuvre du projet.

(ii) Amendement d'extension sans coûts additionnels de 6 mois : DEMANDE SOUMIS EN SEPTEMBRE 2021

Malgré un démarrage difficile, dû principalement à la pandémie de Covid 19 et les mesures restrictives y afférentes ainsi que d'autres contraintes opérationnelles internes aux agences, le projet est désormais en pleine phase de croisière. La dernière visite de terrain organisée par le ST PBF pour les partenaires a permis de constater cette dynamique. Les travaux de construction des facilités additionnelles au niveau des postes avancés de la gendarmerie sont en cours. Les groupes cibles impactés par le phénomène de sécheresse et la Covid 19 ont pu initier des Activités Génératrices de Revenu dans le cadre du processus de relèvement et de renforcement de leur résilience. Les 12 communes d'interventions du projet ont finalisé leur plan de paix et identifier leurs projets prioritaires. Les FDS et les communautés s'engagent pleinement dans les activités conjointes de rapprochement.

Pour combler toutefois le retard initial et se donner le temps nécessaire pour l'atteinte/la stabilisation des résultats, les agences impliquées soumettent une demande d'extension sans couts additionnels de six (6) mois allant du 15 janvier au 15 juillet 2022.

Un certain nombre de mesures seront ainsi adoptées pour s'assurer que le projet puisse avoir un effet réel sur la consolidation de la paix dans la zone au cours de cette période.

- Un plan d'action intégré avec une mise à jour du séquençement précis des interventions des agences et des partenaires sera adopté et suivi mensuellement jusqu'à la fin du projet ;
- L'opérationnalisation du comité local de coordination et la tenue de manière systématique d'une réunion trimestrielle du comité de projet permettra d'adresser les éventuelles contraintes au niveau stratégique et opérationnel ;
- Les agences et les partenaires veilleront à rendre effectifs tous les investissements (infrastructures, équipements, structurations...) prévus dans le cadre du projet avant la fin du premier trimestre de l'année 2022.

Les travaux au niveau des postes avancés sont prévus de se terminer en Novembre 2021 pour Begogo et Soakobany et en Décembre 2021 pour Lavaraty. Tenant compte de la saison de pluie d'octobre jusqu'en Décembre 2021, il y a des risques de bouleversement sur l'exécution des travaux surtout pour Lavaraty et il est fort probable que les travaux auront besoin plus de temps jusqu'en Février 2022. L'extension permettra donc au projet de finaliser les travaux de construction des postes avancés dans le délai impartis au projet.

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets prioritaires des plans de paix, l'extension sans coût additionnel donnera au projet un délai suffisant pour achever toutes les activités à réaliser y afférentes. Les projets prioritaires identifiés seront validés fin septembre 2021 et le projet entrera tout de suite dans leurs mises en œuvre.

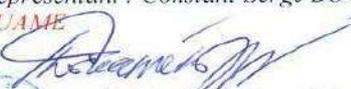
Parmi les autres activités clés à réaliser : la réhabilitation des pistes, des barrages, des infrastructures sportives pour les jeunes, les achats des équipements et matériels pour les éclairages publics, les formations professionnelles au jeunes... Le délai restant du projet jusqu'en décembre 2021 est vraiment très court pour la réalisation de ces activités et l'extension de six mois laisse au projet une marge de manœuvre pour achever la mise en œuvre des activités et d'atteindre les résultats recherchés.

Le deuxième trimestre de l'année 2022 sera consacré à l'accompagnement des bénéficiaires pour la stabilisation des acquis et l'opérationnalisation des mécanismes de pérennisation du projet.

Le budget approuvé en juin 2021 reste valable pour cette deuxième demande d'amendement ainsi, cette révision n'a pas d'effet sur le budget dédié au staff du projet.

D'ailleurs, dans le rapport financier du semestre 1 de l'année 2021 met en avant la disponibilité de ressources pour assurer le fonctionnement du projet et la prise en charge des équipes jusqu'en juillet 2022, sans nécessiter une augmentation de ces lignes budgétaires.

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁶</p> <p>Nom du représentant : Mme Marie Dimond <i>Natasha Van Rijn</i> Signature </p> <p>Nom de l'agence : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Date et visa : 30/11/2021.</p> <p>Nom du représentant : M. Daniel SILVA Y <i>POVEDA M. Roger Charles Exina</i> Signature </p> <p>Nom de l'agence Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) Date et visa : 30/11/2021</p> <p>Nom du représentant : Constant-Serge BOUNDA <i>Koffi KOUAME</i> Signature </p> <p>Nom de l'agence : Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) Date et visa : 30/11/2021</p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : S.E.M. Christian Ntsay</p> <p>Signature </p> <p>Titre : Premier Ministre, chef du Gouvernement</p> <p>Date et visa : 26 NOV 2021 </p>
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom* Mr. Issa SANOGO</p> <p>Signature </p> <p>Date & visa : 29-11-2021</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du représentant ^{for} M. Oscar Fernandez-Taranco</p> <p>Signature </p> <p>Titre : Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date & visa : 6 dec 2021</p>

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement l'**analyse de conflit** et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.

Le Sud de Madagascar, communément appelé « Grand Sud » est une des régions les plus enclavées du pays. Cette région est caractérisée par l'insécurité, la marginalisation et la pauvreté extrême de la population. De ces décennies d'exclusion combinées à la faiblesse de l'autorité de l'Etat sont nées et ont prospéré des dynamiques sociales, économiques et culturelles endogènes aux modes de vie des populations locales, dont la pratique traditionnelle et initiatique du vol de zébu pour les jeunes hommes. Sur la dernière décennie, cette pratique traditionnelle a muté pour donner naissance au phénomène du banditisme rural lié aux voleurs de zébus (Dahalos⁶).

Dans un contexte de crises politiques cycliques à Madagascar ayant affecté l'autorité et la présence de l'Etat, notamment sa capacité d'assurer la sécurité et les services sociaux de base à la population. Le phénomène Dahalo s'est complexifié à travers le développement d'un réseau criminel important associée au « blanchiment » de zébus volés, et s'est étendu géographiquement pour affecter d'autres parties des territoires qui auparavant n'avaient pas connu cette forme de criminalité. Ces attaques associées à des actes de violence ont fait de nombreuses victimes aussi bien dans le rang des Forces de Défense et de Sécurité (FDS), des membres des communautés locales que parmi les dahalos eux-mêmes. Cette explosion du phénomène a pour conséquence l'augmentation du nombre de régions qualifiées de « zones rouges » qui est passé respectivement de 3 à 4 entre 2016 et 2018, et du nombre de régions identifiées comme « zones tango » ayant passé de 3 à 9 durant la même période. Selon les statistiques du Secrétariat Permanent à la Défense et à la Sécurité Nationale (SPDSN), les autorités rapportaient 47 000 têtes de zébus volées en 2016. Ce nombre était monté à un peu moins de 60 000 en 2018. Depuis cette année 2019, le mode opératoire des dahalos dans une partie du pays a évolué vers un phénomène de « kidnapping » dans les mêmes zones d'opération des Dahalos en vue d'obtenir des rançons⁷.

Différentes opérations militaires ad-hoc ont été déployées dans le Grand Sud ces dernières années mais celles-ci ont pu avoir des effets mitigés. Dans sa nouvelle stratégie, l'actuel gouvernement a renforcé la capacité opérationnelle des FDS. Des résultats positifs ont été obtenus (augmentation du nombre des zébus récupérés, diminution des cas de kidnapping...) . Toutefois, l'amélioration effective de la sécurité dans le sud particulièrement requière une approche holistique impliquant les communautés locales pour favoriser les conditions d'une paix et redressement socio-économique durables.

⁶ Pour comprendre les facettes du phénomène du banditisme rural est important de différencier entre différentes typologies de dahalos : dahalos temporaires et dahalos permanents. Les premiers sont personnes qui, pendant une période limitée de leur vie ou de manière saisonnière, recourent à des actions de banditisme ou de vol de bétail en complément d'autres activités économiques, en raison de périodes de sécheresse, de famine ou en l'absence d'autres sources de revenus. Ceux-ci ne rompent pas les liens avec la communauté d'origine mais continuent à en faire partie. Différemment, les dahalos permanents sont personnes qui ont recours au brigandage et au vol de bétail comme activité économique exclusive. Ils rompent souvent les liens avec la communauté et s'intègrent complètement au réseau criminel.

⁷ Dans certaines communes, le manque de zébus a conduit à un changement dans les méthodes du réseau criminel et à la diffusion de pratiques comme l'agression de taxi brousse ou le kidnapping.

C'est dans le souci de renforcer ces efforts que le Fonds pour la consolidation de la paix (PBF) s'est investi dans ces zones marginalisées, au travers de plusieurs agences des Nations Unies et dans le cadre de deux types d'appui visant d'une part le « Renforcement de l'autorité de l'État dans le Sud » (RAES) et de l'autre, la cohésion sociale au niveau communautaire à travers le projet « Appui aux mécanismes endogènes pour le dialogue communautaire et l'amélioration des conditions économiques des populations vulnérables » (AME). La présence active des Nations Unies sur le terrain, illustré par la mise en place du bureau conjoint et des staffs qui y sont déployés envoie un signal fort quant à la volonté des Nations Unies à accompagner les populations locales. Une nouvelle dynamique émerge et se concrétise entre autres par l'implication de la population (y compris les jeunes et les femmes) dans les mécanismes endogènes de prévention et de règlement des conflits, l'amélioration des moyens de subsistance de plus de 6 500 ménages, une présence permanente et plus marquée des FDS et des dispositifs facilitant l'accès à la justice. L'impact de toutes ces actions portées par le gouvernement et soutenues par le PBF commence à se faire sentir, notamment sur l'amélioration de la condition sécuritaire dans la zone, la reprise progressive des activités socio-culturelles même durant les heures tardives.

Après la tenue des dernières élections présidentielles et législatives, des nouvelles fenêtres d'opportunité s'ouvrent pour cette zone. Sous le leadership du Président de la République de Madagascar et du Premier Ministre, l'Etat prône une nouvelle vision et manifeste une volonté politique soutenue et ferme de répondre à la situation particulière du Grand Sud de manière inclusive et durable. Cependant, l'analyse de mise à jour sur le Conflict-Related Development Analysis (Avril 2019) à Madagascar a identifié que dans les zones marginalisées du Grand Sud continuent à coexister la plupart des facteurs de tension et d'instabilité du pays. Sur la base des leçons apprises de deux projets PBF dans le Grand Sud entre 2016 et 2019, plusieurs défis fondamentaux liés à la consolidation de la paix persistent, et qui – s'ils ne sont pas adressés de manière intégrée – ne permettront pas la concrétisation de la Politique Générale de l'Etat (PGE). Ces défis sont liés à :

- I. L'insécurité non maîtrisée dans le sud due notamment au retrait des Dahalos vers la chaîne montagneuse d'Andriy. Malgré le renforcement de la sécurité sur certains axes de circulation et pour certaines communautés (construction des Postes Avancés de Gendarmerie, renforcement des capacités, dotation des matériels, etc) ; la Gendarmerie Nationale (GN) sollicite des moyens additionnels nécessaires pour implémenter sa nouvelle stratégie d'encercllement du massif d'Andriy. Le massif constitue une zone de repli pour la contrebande des zébus volés – un phénomène masqué par la corruption locale et nationale par le blanchiment des bovidés⁸ – et depuis laquelle sont organisées et lancées les attaques. L'écoulement des zébus volés au niveau national et international contribuant à son tour à entretenir des réseaux criminels parallèles de plus en plus puissants d'importation illicite d'armes de guerre et de détournement d'armements des FDS, de blanchiment d'argent, de trafic d'influences, de fraudes documentaires, etc. ; et qui eux-mêmes entretiennent la corruption et la défiance des populations locales envers les services de l'Etat, notamment ceux de la sécurité et de la justice.

⁸ La vente de bétail volé est possible grâce à l'octroi des Fiches Individuelles de Bovidés illégalement obtenues. En matière de gestion des bovidés il y a trois (3) types d'imprimés qui sont confectionnés par l'Imprimerie Nationale. Il s'agit du registre de bovidés (acte de naissance fonctionnel à partir du 6^{ème} mois) ; du passport (pour les bovidés en transhumance) et de la Fiche Individuelle de Bovidés (FIB – servant lors de la vente et qui stipule la traçabilité des différents propriétaires de bovidés et justifiant de sa santé). C'est au niveau de la FIB que la corruption s'opère étant donné qu'elle est la pièce maîtresse pour faire passer le bovidé d'une main à une autre légalement. Cette fiche est exposée aux possibilités de corruption par les représentants de l'Etat au niveau des Arrondissements et des Fokontany, les vétérinaires etc.

II. Au sentiment d'injustice au niveau local nourri d'une part par l'insuffisance de participation citoyenne aux prises de décisions ; et d'autre part par le manque de transparence et de redevabilité des institutions locales. Des enquêtes de perception et de qualité (ATW 2019/Afrobaromètre 2019)⁹ révèlent respectivement que 59% et 64% de la population enquêtée rapporte une confiance faible en la Police et la Gendarmerie Nationale, et dans les cours et tribunaux. 88% de la population considère que les agents de l'Etat (policiers, gendarmes, juges et magistrats) sont corrompus – et 4 personnes sur 5 dans le Grand Sud indiquent que la corruption fait partie intégrante de leur quotidien. Par ailleurs, selon l'étude sur le phénomène de Violences basées sur le Genre (VBG) pendant les raids des dahalos, sur les 43,2% des femmes victimes de VBG qui ont fait n recours et ont approché les FDS, 54,2% ont déclaré pas du tout satisfaites des services qu'elles ont reçus auprès des FDS. De ce fait, elles remettent en question l'utilité des FDS, avis partagé par la population. Le cercle vicieux dahalo-corruption-vengeance-violence est alimenté par divers acteurs. En dépit des mesures mises en place, elles ont le sentiment d'être livrées à elles-mêmes pour se protéger contre toutes formes de violence pendant les/en dehors des raids.

Cette perception de manque de confiance et ce sentiment d'injustice envers les services de l'Etat et de ses agents, couplée à une décentralisation encore inachevée laisse peu de place à l'émergence d'initiatives de développement local et des services publics de proximité. De même, elle entrave l'établissement d'un climat de confiance et d'engagement propice au soutien indispensable de la population locale, notamment pour ce qui concerne le volet de planification des interventions sécuritaires et de développement.

La non-participation des femmes et des jeunes aux activités communautaires est exacerbée par les normes néfastes et justificatives socio culturelles, les influences socioéconomiques et traditionnels, le manque de capacités des organisations féminines et de la jeunesse, les normes sociales souvent exclusives relatives à la résolution des conflits sont autant de pesanteurs qui entravent à leur participation positive à la consolidation de la paix et aux processus de développement¹⁰. Une proportion non négligeable de la population, plus particulièrement les femmes n'ont même pas d'identités nationales (acte d'état-civil). Ceci implique leur inexistance juridique qui les prive de jouir des droits fondamentaux ainsi que des services publics, et qui rend difficile aussi la vérification des identités des personnes qui circulent dans cette zone, notamment du fait de la multiplication de fausses pièces d'identité.

III. A la grande vulnérabilité socio-économique des populations du Grand Sud. Selon les données existantes, si le taux de pauvreté moyen dans le pays en 2019 est de 75%, il est de 91% dans le Grand Sud. Les taux de chômage et de sous-emploi y sont également plus élevés que dans le reste du pays. L'insécurité récurrente des dernières années a atrophier le tissu économique et le dynamisme entrepreneurial. Sans la sécurisation du massif d'Andriry, aucune activité économique pérenne ne sera possible dans la région. En effet, par crainte des attaques répétés des Dahalos, les ménages ainsi que les opérateurs économiques réduisent leur production agricole et leurs activités génératrices de revenus au strict minimum nécessaire à leur survie. De même, les attaques de Dahalos devenues plus violentes et destructrices (une attaque d'un village peut maintenant impliquer près de 100 Dahalos détruisent des infrastructures et des biens privés comme communautaires, et pillent et brûlent parfois des villages entiers forçant les populations à se déplacer de manière temporaire ou permanente).

⁹ Ces enquêtes ont été menées par un cabinet indépendant dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix (PPCP) en janvier 2019, ainsi que pour Afrobaromètre 2019.

¹⁰ Analyse des barrières à la participation, mars 2018, UNFPA

Selon une étude sur le phénomène de VBG pendant les raids des dahalo au niveau de 4 Chefs des districts (Betroka, Iakora, Ankazoabo Sud) en 2017¹¹, les hommes comme les femmes, subissent des VBG lors des raids des dahalo. En effet, les hommes sont amenés à se confronter avec les dahalo de par leur devoir familial et le dina communautaire ; des confrontations qui se soldent souvent par des blessures ou leur décès. Quant aux femmes, pour celles qui ne subissent pas de violences physiques et sexuelles, restent traumatisées. La vie sociétale, la dignité, la structure de la communauté sont fragilisées et anéanties. Ceci engendre une déstructuration des activités habituelles des hommes et des femmes, et entrave leurs opportunités à participer aux activités socio-économiques de la communauté. Pour y remédier, il est nécessaire d'entreprendre des interventions en vue d'une restructuration du tissu social.

IV. De plus, l'enclavement de la zone renforce le sentiment d'exclusion et de marginalisation.

Cet enclavement se manifeste par une faible présence, de couverture territoriale et d'efficacité des services de l'Etat, ainsi que par le manque ou le mauvais état des infrastructures d'utilité publique (routes, ponts, centres de santé, écoles...). Notamment, la faible présence des services de justice renforce les perceptions de distance des autorités de l'Etat par rapport aux préoccupations quotidiennes des citoyens et le recours à des moyens « propres » et extérieur au circuit de la justice formelle de réparation et de rétribution. Les phénomènes de vindictes populaires et de pactes communautaires (Dinas) abusifs – avec toutes les dérives qui y sont associées (détentions arbitraires, exécutions extra-judiciaires, etc.) - sont des illustrations de cette distance. Cet enclavement du Grand Sud limite également de fait l'accessibilité à cette zone du territoire, et impacte les opportunités de développement économique endogène qui pourrait être valorisées.

La vulnérabilité résultante de ce contexte touche toute la population du Grand Sud de Madagascar. Pour obtenir une paix et une sécurité durable, il est indispensable d'aborder ces défis de manière holistique et concentrée sur 12 communes sélectionnées sur base de critères bien définis¹². Pour cette deuxième phase de financement PBF, les agences récipiendaires en consultation avec la partie nationale (gouvernement, société civile, bénéficiaires, FDS aux niveaux local et national, ...) proposent une démarche visant à intégrer les éléments essentiels des approches « institutionnelle » et « communautaire » des projets RAES et AME précédents ayant fait leurs preuves et guidée par les enjeux d'une réponse intégrée, faisant la promotion des partenariats, inclusive, et axée sur la résilience des populations locales dans un environnement sécurisé. La mise en œuvre du projet tient compte de la stratégie d'appropriation nationale/locale et de plan de sortie.

- b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les **cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des **enseignements pertinents**.

Ces interventions répondent aux Axes 1, 3, 8 et 12 de la Politique Générale de l'État¹³ (PGE) et qui seront reprises dans le Plan Émergence Madagascar – PEM (appellation du Plan National de Développement de Madagascar), en cours de finalisation. Ce PEM servira de référence pour

¹¹ Etude sur le phénomène de violence basée sur le genre pendant les raids des dahalo, UNFPA, novembre 2017

¹² Les critères utilisés pour le choix des communes sont les suivants : présence d'une SLC ou d'une plateforme dynamique, fréquence des attaques des Dahalos, conflits communautaires, problèmes d'accès aux services administratifs et juridiques

¹³ Les axes 1, 3 et 12 de la PGE sont : la paix et la sécurité ; la lutte contre la corruption avec tolérance Zéro ; et l'autonomie et la responsabilisation des collectivités territoriales décentralisées.

l'élaboration du plan cadre d'intervention des Nations Unies dans le pays. Le projet va s'inscrire aussi dans le cadre de la Stratégie Intégrée de Développement du Grand Sud (SIDGS) qui constitue également le cadre d'intervention du projet. Selon le Gouvernement, le SIDGS fera l'objet d'une table ronde de mobilisation de ressources dans les mois à venir ; une opportunité pour articuler les appuis du PBF avec le positionnement des autres partenaires. De façon concrète, la logique d'intervention des activités est liée aux dispositifs institutionnels de prise de décision au niveau communal (lieu d'ancrage des Structures Locales de Concertation¹⁴) Enfin, celle-ci souhaite faire le lien avec le plan de sécurisation de la chaîne d'Andriry développé par les FDS pour la sécurisation du Grand Sud.

Ce projet ambitionne de prendre la relève de deux projets d'envergure mis en œuvre par 6 agences du SNU dans le Grand Sud entre 2017 et 2019, par une rationalisation de la présence des agences et de la couverture géographique des interventions identifiées comme nécessaires à travers les exercices de leçons apprises pour avoir des effets plus catalytiques et concentrés. Les bonnes pratiques et les activités ayant donné des résultats tangibles seront valorisées, notamment en terme de sécurisation des zones d'intervention à travers la mise en place de postes avancés de la GN dans des endroits prioritaires et stratégiques ; d'implication des femmes et des jeunes tout au long des activités du projet, du renforcement des dialogues communautaires à travers les plateformes communautaires mixtes de concertation qui seront intégrées dans les SLC, de renforcement de la confiance entre population locale et FDS ; de planification participative et inclusive au sein des communautés locales sur le volet sécuritaire et de développement ; et en terme d'appui au relèvement socio-économique des populations les plus marginalisées. A travers ce projet, les agences continueront à faire la promotion de la pratique de la « Maison Commune » du SNU dans une des régions les plus enclavée du pays, avec une faible présence, voire inexistence, des autres partenaires techniques et financiers (PTF). Malgré les contraintes logistiques, le personnel basé sur le terrain a eu la possibilité de comprendre les nuances des conflits locaux, de développer des relations plus étroites avec les partenaires locaux et les bénéficiaires, afin d'adapter une meilleure réponse. La Maison Commune a adressé un message fort aux partenaires et bénéficiaires de l'approche de proximité et de travail conjoint « ONE UN » promue par le SNU favorable à une meilleure coordination inter-agences et entre différents projets.

- c) Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Renforcement de l'Autorité de l'Etat dans le Sud (RAES), Nov 17 - Déc 19	PBF \$ 2,000 000	- Appui aux forces de l'ordre, et notamment la Gendarmerie et ses Unités Spéciales Anti- Dahalo (USAD), en vue de la sécurisation la zone d'intervention - Accompagnement des dispositifs	Valoriser les acquis (Postes avancés de la GN, Structures Locales de Concertation, infrastructures administratives et socio-culturelles, dispositif d'accès à la justice...)

¹⁴ Selon le Décret N°2015-957 du 16 Juin 2015 relatif à la Structure Locale de Concertation des Collectivités territoriales décentralisées, la SLC « est un espace de dialogue et de consultation permettant la participation inclusive de tous les acteurs de développement aussi bien publics que privés. Elle constitue un outil d'aide à la définition, à l'orientation, aux modalités de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques publiques de la Collectivité. Le principe de fonctionnement de la SLC est de favoriser la liberté d'expression, la participation, l'engagement et la responsabilisation des citoyens ». Dans son fonctionnement, « le chef de l'exécutif de chaque Collectivité territoriale décentralisée crée par voie d'arrêté une Structure Locale de Concertation, après délibération du Conseil. Une copie dudit arrêté est transmise au Représentant de l'Etat territorialement compétent pour contrôle de légalité ».

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
		de proximité qui rapprochent la population des services publics administratifs et juridiques.	
Appui aux Mécanismes Endogènes pour le Dialogue et à l'Amélioration des Conditions Economiques des Populations Vulnérables (AME), Nov 17 - Déc 19	PBF \$ 3,000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de mécanismes endogènes de dialogue communautaire. - Intégration des communautés, des femmes et des jeunes marginalisés sont intégrés dans la dynamique socio-économique et renforcement de leur participation dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix 	1 Valoriser les acquis (Plateformes communautaires, club de paix, messagers de la paix, évènement culturels et sportifs et émissions radio axées sur la paix) dans les démarches de dialogue communautaire et de règlement pacifique des conflits.
Radio Sifaka : Construire la voie de la paix à travers la voix des Jeunes (SIFAKA), février 2019 — août 2020	PBF \$ 1,500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accès à des jeunes hommes et des jeunes femmes, à des informations fiables et professionnelles et à un espace pour se faire entendre, ce qui leur permet de mieux participer à la résolution pacifique des conflits et aux processus démocratiques et de développement. - Appui au secteur médiatique pour diffuser des contenus contribuant à une coexistence pacifique, notamment en donnant une meilleure place aux jeunes. 	Rapprocher les différentes institutions clés et les jeunes issus des communes les plus à risques en zone rouge à travers des émissions nationales qui favoriseront des échanges interactifs et la libre expression vis-à-vis des réalités du Sud en comparaison aux politiques, lois et réglementations établies.
L'Art populaire au service des Jeunes engagés pour la Consolidation de la Paix dans le Sud de Madagascar Nov 2019 – mai 2021	PBF \$ 1,500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au collectif mixte d'artistes locaux populaires, pour promouvoir la rencontre et restaurer le dialogue entre jeunes - Appui à la structuration des jeunes en réseaux mixtes intercommunaux pour amplifier leur voix en faveur de la paix et encourager un changement de comportement citoyen - Appuyer l'interaction des réseaux de jeunes avec les institutions pour faire entendre leur voix et participer positivement à la consolidation de la paix dans la zone d'intervention 	Actions spécifiques en faveur des jeunes pour promouvoir leur implication dans le processus de consolidation de la paix dans la zone d'intervention

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une **brève description du contenu du projet** – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans

l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

La proposition actuelle suggère d'intervenir sur trois (3) problèmes majeurs en assurant la participation des femmes et des jeunes. Une fois les problèmes abordés de façon combinée et concertée, permettront d'avoir un impact significatif sur la sécurité et le bien-être des populations locales tout en les rapprochant de l'autorité de l'État. Il y a notamment :

- a. L'insécurité autour de la chaîne d'Andriry et le manque de confiance entre les populations locales et les Forces de Défense et de Sécurité ;
- b. L'insuffisance de planification ascendante et des réponses coordonnées tenant compte des réalités locales et des besoins des plus vulnérables ;
- c. Le manque de transparence, d'efficacité et de redevabilité au sein de l'administration locale accentuant le sentiment d'injustice et d'exclusion.

La démarche du projet consiste à consolider les acquis des deux projets financés par le PBF au cours de la phase I à travers l'articulation sur le même territoire des interventions relatives aux volets communautaire et institutionnel. Il s'agit de :

Appuyer l'opérationnalisation autour de la chaîne d'Andriry des dispositifs de sécurisation cohérents permettant une plus grande couverture et un déploiement efficace des FDS tout en renforçant la protection et la confiance des populations locales. Le plan de sécurisation du Grand Sud se concentre essentiellement sur la chaîne montagnaise d'Andriry où se replie les voleurs de zébu (dahalos) après avoir commis leurs exactions. Depuis 2 ans, la gendarmerie a déployé des efforts dans le sud en augmentant sa présence, en construisant elle-même des postes avancés, en mettant à disposition du personnel qui a été formé sur les thématiques clés des Droits de l'Homme etc. Dans la phase 1, le projet RAES a soutenu la construction et l'équipement de 5 postes avancés de Gendarmerie. Cet effort a été accompagné par l'Etat Malgache (Fonds de Développement Local) qui a construit 11 autres postes avancés. Dans cette nouvelle phase, la Gendarmerie compte boucler son plan de sécurisation d'Andriry en finalisant à travers leur propre moyen la construction de trois (3) centres d'aguerrissement opérationnel (CAO) à Maromby, Imanombo et Ranotsara Sud. La gendarmerie prévoit aussi dans la future de mettre en place des brigades dans toutes les communes de la zone, pour assurer la sécurité de l'Andriry. L'appui proposé ici consiste à accompagner ces efforts à travers le renforcement de ces dispositifs et des appuis aux initiatives de rapprochement avec la population. En matière d'intégration du genre dans les dispositifs de sécurisation, un guide de prise en charge des victimes de VBG par la police judiciaire a été élaboré par le Ministère de la Sécurité Publique, le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Défense Nationale chargé de la Gendarmerie et l'UNFPA dans le cadre du projet ARSSAM. Ce guide vise à favoriser une relation de confiance entre les FDS et la société dans son ensemble en insistant sur les droits à la non-discrimination. Le climat de confiance instauré par les FDS encouragera le signalement des infractions, collaborera à lutter plus efficacement contre les actes de violence, renforcera la justice pour les victimes et réduira les tensions sociales. Dans le cadre de ce projet, les FDS opérant dans les communes cibles seront formés à l'utilisation de ce guide.

- **Accompagner la structuration des initiatives locales en matière de consolidation de la paix et la mise en relation avec des dispositifs institutionnels pour garantir des réponses coordonnées tenant compte des réalités locales et des besoins des plus vulnérables.** Autrement dit, la proposition voudrait conduire progressivement l'intégration des plateformes du projet AME de la phase 1 dans les structures locales de concertation (SLC) au niveau communal pour assurer un ancrage institutionnel de ces initiatives et

garantir leur durabilité. Le projet accordera une attention particulière sur la participation des femmes et des jeunes au sein de ces structures. En effet, intégrer les femmes et les jeunes dans les cercles de réflexion et d'organisation relatifs à la réinstauration de la sécurité et de la consolidation de la paix, l'exploitation de leurs potentialités pour le retour à la sécurité profiteront à la communauté. Les communes cibles seront appuyées dans l'identification et la mise en œuvre des projets structurants couvrant les aspects culturels, économiques et sociaux. Le processus de mise en œuvre de ces projets permettra de mobiliser les différentes catégories de la population à travailler ensemble autour d'un objectif commun de consolidation de la paix. Les aspects liés aux VBG et autres services spécifiques ciblant les femmes seront abordés à ce niveau.

- **Accompagner les administrations locales à promouvoir la transparence, l'efficacité et la redevabilité dans le cadre de leur prestation de service public.** Les agents des services publics locaux seront sensibilisés et appuyés pour améliorer la qualité et le caractère inclusif de leur prestation. Pour renforcer les actions menées par les FDS en amont contre le phénomène de vol de bœufs, le projet a décidé d'agir sur la chaîne d'octroi des documents administratifs pour les bovidés. L'établissement de la Fiche Individuelle de bovidés est une étape déterminante qui permet au réseau criminel de blanchir les zébus volés. Les interventions du projet à ce niveau amélioreront la transparence et traçabilité des troupeaux qui se déplacent ou sortent de cette zone. Les acquis en matière d'accès à la justice seront aussi renforcés à travers la continuité des appuis pour la promotion d'une justice de proximité au niveau de la zone d'intervention.

- b) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.

(Note : Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

La théorie de changement soutenant ce projet est la suivante :

SI : des dispositifs de sécurisation cohérents, permettant une plus grande couverture et un déploiement efficace des FDS, sont opérationnels autour de la chaîne d'Andriry tout en renforçant la protection et la confiance des populations locales ;

SI : les initiatives locales en matière de consolidation de la paix sont inclusives, structurées et relayées au niveau institutionnel par un processus de planification ascendante et par des réponses coordonnées tenant compte des réalités locales et des besoins socio-économiques des plus vulnérables ;

SI : les administrations locales fonctionnent de manière transparente et efficace, répondent aux besoins de la population et leur sont redevables ;

ALORS : il y aura une plus grande stabilité et une amélioration tangible de la situation sécuritaire dans la zone d'intervention **CAR** l'Etat sera plus présent et les populations locales se sentiront mieux protégées, impliquées dans le processus de consolidation de la paix.

- c) **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des

jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

Résultat 1 : ~~Des dispositifs de sécurisation cohérents permettant une plus grande couverture et un déploiement efficace des FDS sont opérationnels autour de la chaîne d'Andriry tout en renforçant la protection et la confiance des populations locales~~ La protection sécurité des populations locales dans les zones d'intervention est renforcée et leur confiance envers les administrations locales et les FDS est accrue

Produit 1.1. ~~Des postes avancés~~ Des dispositifs de sécurisation cohérents permettant une plus grande couverture et un déploiement efficace des FDS sont opérationnels dans quatre (4) endroits stratégiques en complément des efforts déployés par la Gendarmerie pour la sécurisation des zones autour de la chaîne d'Andriry. **En cours**

Activité 1.1.1. Appuyer la mise en œuvre du plan progressif de sécurisation de la chaîne d'Andriry 15 en construisant des facilités additionnelles au niveau de 4 postes avancés stratégiques de Gendarmerie dans les communes de Kelivaho, Begogo, Lavaraty et Soakobany¹⁶. **En cours**

Activité 1.1.2. Opérationnaliser les 4 postes avancés de Gendarmerie au travers d'équipements préalablement identifiés. **En cours**

Produit 1.2. Des initiatives de rapprochement entre les FDS et la population sont mises en œuvre pour renforcer la confiance mutuelle entre eux. **En cours**

Activité 1.2.1. Appuyer la tenue des dialogues communaux entre les FDS et la population **En cours**

Les dialogues communaux sont destinés à préparer le terrain pour toutes les activités de stabilisation communautaire à mener dans les communes. En organisant 2 dialogues dans chaque commune, il sera possible de suivre la perception par la commune de la mise en œuvre du projet et d'adapter les activités à l'évolution des relations entre FDS et la population locale. Elles seront l'occasion de présenter aux communes le projet, le lien avec la 1ère phase, la complémentarité des différentes interventions et de discuter et adapter avec la commune les activités de rapprochement à mener.

¹⁵ Le plan de sécurisation du Grand Sud se concentre essentiellement sur la chaîne montagneuse d'Andriry où se replie les voleurs de zébu (dahalos) après avoir commis leurs exactions. Depuis 2 ans, la gendarmerie a déployé des efforts dans le sud en augmentant sa présence, en construisant elle-même des postes avancés, en mettant à disposition du personnel qui a été formé sur les thématiques clés des Droits de l'Homme etc. Dans la phase 1, le projet RAES a soutenu la construction et l'équipement de 5 postes avancés de Gendarmerie à Anaviavy-Ambalaso, Bekorobo, Tomboarivo (région d'Anosy) et Antaramena, Andranombao (région Ihorombe). Cet effort a été accompagné par l'Etat Malgache (Fonds de Développement Local) qui a construit 11 postes avancés à Marotsiraka, Kelivaho, Ivahona, Maromby (région d'Anosy) ; Tritriva, Begogo et Volambita (région Ihorombe) ; Manankoliva, Bevoay, Djafaro et Sihanamaro (région Androy). Dans cette nouvelle phase, la Gendarmerie compte boucler son plan de sécurisation d'Andriry en finalisant la construction de trois (3) centres d'aguerrissement opérationnel (CAO) à Maromby, Imanombo et Ranotsara Sud. L'appui proposé ici consiste au renforcement des infrastructures et équipements de 5 postes avancés construits de façon basique en 2016 par l'État et qui se retrouvent dans un besoin d'augmentation du personnel important pour répondre aux défis sécuritaires.

¹⁶ Les bénéfices liés à la construction des PA de gendarmerie vont au-delà du caractère strictement sécuritaire et touchent aux aspects socio-économiques et sociaux. L'implication de la population locale dans les activités de construction favorise de nouvelles sources de revenus qui permettent de créer des alternatives aux activités de banditisme saisonnier. De plus, la proximité entre personnes d'une même commune ou de communes différentes, imposée par les travaux sur les chantiers, favorise un rapprochement entre groupes différents, renforçant la confiance mutuelle. Pour cette raison, dans la mesure du possible, l'OIM recrutera des entreprises de construction locales pour la construction des PA de Gendarmerie. En outre, l'OIM veillera à ce que ces entreprises emploient au moins 30 % de la main-d'œuvre locale dans les communes d'intervention.

Activité 1.2.2. Soutenir la tenue du rituel de paix « Titiky » **En cours**

Il vise à engager les différents acteurs de la commune et de la FDS dans un rituel de paix et de respect mutuel. Réalisé comme toute première étape du projet, il s'est avéré être un élément solide pour favoriser la confiance et engager les personnes dans une collaboration solide.

Activité 1.2.3. Accompagner l'organisation des événements culturels et sportifs impliquant les FDS et la population **En cours**

Une telle démarche cultive la relation entre la FDS et la population locale en créant l'habitude d'événements trimestriels (sports, danse, folklore et/ou autres événements culturels) qui rassemblent les différents acteurs et qui ont une attention particulière à leur durabilité à long terme, après la fin du projet.

Activité 1.2.4. Appuyer la tenue d'événements intercommunautaires qui renforcent les liens sociaux **En cours**

Ces grands événements, organisés sous forme de foire locale, seront l'occasion de favoriser la cohésion et la discussion entre les différentes communes afin de percevoir l'évolution de la relation population-FDS dans le cadre d'une tendance évolutive dans la région. Ils se tiendront en parallèle avec d'autres activités de rapprochement et activités civilo-militaires et favoriseront les dialogues intercommunautaires pour échanger les bonnes pratiques et les relations positives entre la FDS et la population locale. Grâce à des activités psychosociales telles que le théâtre communautaire, il sera possible de toucher des thèmes sensibles tout en créant un environnement positif pour consolider les relations et la confiance entre les communes voisines, au bénéfice de la paix et de la sécurité dans la région. Ils réuniront des personnes de 4 communes chacune et seront organisés afin de montrer l'amélioration et les changements au niveau régional au sein de la population locale.

Activité 1.2.5. Appuyer les activités civilo-militaires menées par les éléments des FDS déployés dans la zone **A commencer**

Ces activités, telles que les services médicaux pour la population locale et les " Journées caserne portes ouvertes", seront l'occasion pour la gendarmerie d'offrir un service à la population locale, renforçant la confiance commune et la compréhension par la population locale du travail de la gendarmerie. Chaque mois, dans chaque commune, la population bénéficiera d'un bilan de santé gratuit, visitera les casernes et des repas communs seront organisés pour favoriser le partage. Ce sera également l'occasion d'organiser des manifestations sportives, musicales, chorégraphiques et/ou culturelles co-organisées par la Gendarmerie.

Activité 1.2.6. Concevoir des outils de sensibilisation/communication. **En cours**

Une campagne de communication bien adaptée sera menée pour développer des outils de communication visant à mettre en valeur les droits et devoirs des populations et des FDS afin de faciliter le dialogue entre ces deux acteurs. Ces outils seront utilisés pendant et tout au long de chaque activité du projet et seront également nécessaires comme stratégie de communication pour le projet dans son ensemble, identifiant les messages clés qui favoriseront une meilleure compréhension du projet par les bénéficiaires. En outre, elle veillera à ce que les messages culturellement sains, promouvant l'importance de la paix et de la sécurité, soient absorbés par les communes et deviennent des valeurs à long terme.

Produit 1.3. Les FDS ~~apporteront des réponses intégrant la dimension genre dans leurs interventions pour permettre une participation inclusive des communautés~~ **disposent des capacités pour traiter efficacement les cas de VBG et apporter des réponses intégrant la dimension genre.**
En cours

Il est essentiel que les FDS puissent prendre en compte les besoins spécifiques des femmes tout comme des hommes afin d'apporter une réponse sécuritaire efficace qui permettra par voie de conséquence aux hommes et aux femmes de participer aux activités communautaires et contribuer à la cohésion sociale dans les communautés. Plusieurs activités seront, pour ce faire, menées.

Activité 1.3.1. Renforcer les capacités des FDS en matière de prise en compte du genre dans leurs interventions et d'utilisation du guide de prise en charge des victimes de VBG par la Police Judiciaire. **Complete**

Pour ce faire, les représentants des FDS déjà formés dans le cadre du projet ARSSAM en matière de prise en compte du genre dans les interventions et de prise en charge des VBG seront mobilisés afin de transférer leurs connaissances et compétences en la matière aux membres des FDS dans les communes cibles.

Activité 1.3.2. Doter les FDS en outils leur permettant de prendre en charge les victimes de VBG au niveau de la communauté et de les référer vers les autres services compétents selon le cas (clinique juridique, centre de santé, assistance sociale...). **Complete**

Afin de permettre aux FDS d'appliquer les acquis de leur formation, une dotation en outils comme la multiplication de registres, les frais de déplacement pour une offre de services de proximité, la multiplication de tickets pour le référencement des victimes ... sera effectuée.

Activité 1.3.3. Sensibiliser les populations sur les VBG et leur faire connaître les rôles des FDS et des autres services dans leur prise en charge. **En cours**

Pour promouvoir les services offerts par les FDS en matière de prise en charge des VBG et pour encourager les communautés, les femmes comme les hommes, à signaler toutes infractions et violences, des activités de sensibilisation menées par les FDS seront appuyées. Ces activités de sensibilisation seront mises à profit afin de permettre aux FDS de consulter les communautés, notamment les femmes, sur leurs propositions pour améliorer les dispositifs de sécurité en place.

Résultat 2 : Les initiatives locales en matière de consolidation de la paix sont structurées et relayées au niveau institutionnel par des réponses coordonnées tenant élaborées et mises en œuvre de manière inclusive et participative pour tenir compte des réalités locales et des besoins des plus vulnérables.

Produit 2.1. Des Structures Locales de Concertation sont opérationnelles au niveau des communes d'intervention, ~~servant d'espace de participation inclusive de la population au processus de consolidation de la paix.~~

Activité 2.1.1. Renforcer les capacités des membres de cinq (5) plateformes endogènes (Tsivory, Marotsiraka, Betroka, Ivahona et Beraketa) pour siéger de manière inclusive au sein des SLC. **Complete**

Il s'agit d'accompagner les plateformes endogènes dans les communes d'intervention du projet AME à intégrer les SLC.

Activité 2.1.2. Mettre en place cinq (5) SLC au niveau des communes de Tsivory, Marotsiraka, Begogo, Lavaraty et Soakobany¹⁷. **Complete**

Produit 2.2. Les communes d'intervention du projet établissent **et mettent en œuvre** de manière inclusive leurs plans locaux de sécurité ~~et mettent en œuvre des projets structurants sensible au genre couvrant les aspects culturels, économiques et sociaux~~

¹⁷ Il s'agit des communes qui n'ont pas encore bénéficié d'accompagnement en matière de structuration locale mais qui constituent des zones de concentration des appuis dans le cadre de cette deuxième phase.

Activité 2.2.1. Appuyer l'élaboration consensuelle et participative de douze (12) plans communaux de sécurité au niveau communale avec la participation de femmes et de jeunes.

Complete

L'appui ciblera les 12 communes retenues dans le cadre de ce projet. Ce sont des communes rurales situées dans les zones les plus vulnérables en matière sécurité et qui sont confrontées à des problèmes d'accès aux opportunités économiques et aux services publics. Dans le cadre de cette activité, les parties prenantes au niveau de chaque commune seront accompagnés dans la conduite d'une analyse de la dynamique de conflit au niveau local à travers une démarche participative et d'identifier un ensemble de projets prioritaires qui répondent aux objectifs de consolidation de la paix. Afin d'assurer une participation effective des femmes et des jeunes, des interventions ciblées comme l'organisation de réunions entre les femmes d'une part et entre les jeunes d'autre part seront menées. Ceci est en effet nécessaire afin qu'elles puissent parler d'une même voix et pour faciliter l'acceptation de leurs idées par les hommes qui sont les plus écoutés dans ces communautés. Des facilités répondant à leurs besoins spécifiques seront également programmés pour leur permettre une participation efficace dans ces activités communautaires (achat d'encas pour leurs enfants qui les accompagnent, etc.).

Activité 2.2.2. Appuyer la mise en œuvre de douze (12) plans communaux de sécurité préalablement élaborées avec un paquet d'intervention sensible au genre couvrant les aspects culturels, économiques et sociaux **A commencer**

A partir de ces plans communaux de sécurité, chaque commune aura l'opportunité soumettre des projets prioritaires pour être financés par le projet. Un comité de sélection impliquant l'équipe du Secrétariat technique du PBF sera mis en place pour choisir les projets les plus pertinents par rapport aux objectifs de consolidation de la paix. Ce processus sera fait sur la base des critères objectifs préalablement définis. Au moins 30% du financement consacré à cette activité sera ciblera des projets répondant aux besoins spécifiques des femmes et des jeunes.

Activité 2.2.3. Appui socio-économique d'urgence en réponse à la situation induite par la sécheresse et le COVID afin de limiter leur impact sur les tensions et conflits dans le Sud.

En cours

C'est une activité mise en œuvre par l'ONG ACF en consortium avec AIM. Elle consiste à développer et à mettre en œuvre une approche sociale (à la fois communautaire et institutionnelle) sexo-spécifique, trans-générationnelle, participative, inclusive et préventive adaptée aux particularités des configurations socio-politiques et culturelles de la zone d'intervention couplée à des activités de redressement économique permettant d'améliorer la sécurité alimentaire de la zone et de créer des opportunités professionnelles pour les plus vulnérables dans la communauté (Femmes, jeunes, Malaso repentis...) L'activité cible 1200 bénéficiaires repartissent sur 12 communes à raison de 100 bénéficiaires par Commune en moyenne. Ces bénéficiaires, intégré dans des groupements et AVEC vont bénéficier des appuis financiers pour le développement des AGR d'une façon individuelle et suivant leur choix, ainsi que des renforcements de capacité et des appuis-conseils techniques et organisationnels tout au long de la mise en œuvre du projet. Pour mener à bien cette activité, le projet a alloué ce 0,5m de dollars.

Résultat 3 : Le sentiment d'injustice et d'exclusion de la population sont mitigés grâce à une meilleure transparence, efficacité et redevabilité de l'administration locale Les

populations locales jouissent de meilleurs services publics grâce à une administration locale plus transparente, plus efficace et plus redevable

Produit 3.1. ~~Les agents des services publics locaux sont sensibilisés et appuyés pour améliorer la qualité et le caractère inclusif de leur prestation.~~ **Les services publics locaux (Communes) disposent des compétences et des outils nécessaires pour améliorer leurs services. En cours**

Activité 3.1.1. Appuyer le renforcement des capacités (formations) et la sensibilisation des agents de l'État au niveau des collectivités territoriales décentralisées (CTD) et des services techniques déconcentrés (STD) (code d'éthique etc.) **En cours**

Activité 3.1.2. Appuyer au niveau des 12 communes d'intervention la mise en place des standards de service pour l'administration locale afin que celle-ci prône la transparence et le professionnalisme (CTD et STD) **En cours**

Activité 3.1.3. Faciliter l'accès à l'état-civil pour les catégories les plus vulnérables à travers la conduite de 10 opérations de jugement supplétif pendant les deux ans de mise en œuvre du projet. **En cours**

Produit 3.2. Un mécanisme transparent est mis en place dans l'octroi des Fiches Individuelles des bovidés pour assurer la traçabilité des troupeaux au sein de la zone d'intervention. **En cours**

Activité 3.2.1. Soutenir la transparence dans la gestion et l'utilisation des fiches d'identification de bovidés (FIB) pour améliorer leur traçabilité **En cours**

Il s'agit de soutenir les acteurs qui interviennent dans la chaîne de traitement et d'octroi des documents administratifs d'identification des bovidés (Fokontany, vétérinaire, représentant de l'Etat pour rendre ce processus plus fiable et transparent. Cela va permettre à la fois de réduire le risque de corruption mais aussi d'assurer la traçabilité des zébus en circulation dans la zone. En parallèle, le projet sur la gouvernance démocratique appuiera l'opérationnalisation d'une antenne régionale du BIANCO dans la zone d'intervention.

Produit 3.3. ~~Les acquis~~ **L'accès à la justice est renforcé à travers les TPI et les Cliniques Juridiques** pour promouvoir une justice de proximité dans la zone d'intervention sont renforcés. **En cours**

Activité 3.3.1. Appuyer les Tribunaux de Première Instance (TPI) dans le traitement des dossiers en instance au niveau de ces juridictions. **En cours**

Cela consiste à la fois de contribuer à l'amélioration des infrastructures et des équipements au niveau de ces TPI, mais aussi de fournir des appuis logistiques dans la tenue des audiences foraines dans les communes environnantes. **En cours**

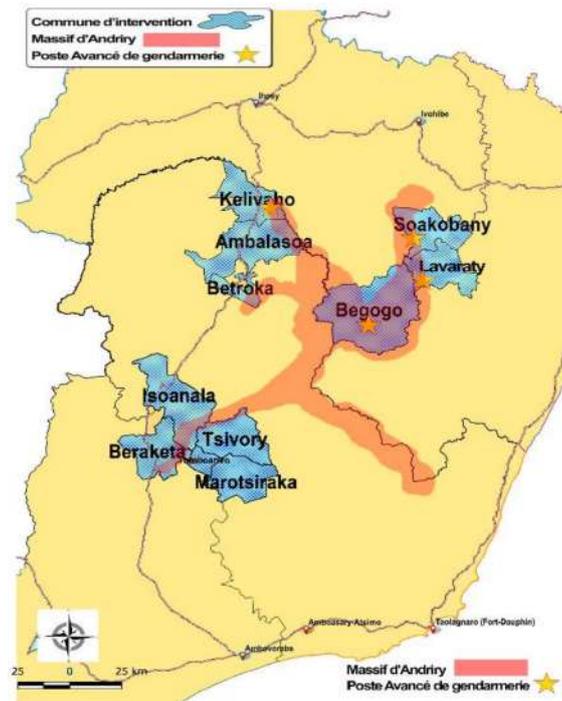
Activité 3.3.2. Appuyer les initiatives de la société civile pour promouvoir l'accès à la justice pour les catégories les plus vulnérables de la population **En cours**

d) Le **ciblage des bénéficiaires** et le **ciblage géographique** du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

La proposition actuelle se focalisera sur 12 communes qui sont : Tsivory, Tomboarivo, Marotsiraka (District Amboasy et région d'Anosy), Betroka, Ambalaso, Kelivaho, Bekorobo, Isoanala, (District de Betroka et région d'Anosy), Begogo (District Iakora, région Ihorombe), Beraketa (District Bekily, région d'Androy),

Lavaraty et Soakobany (District Midongy-Sud, région Atsimo Atsinanana) (*Voir zones d'intervention sur la carte fournie en annexe*). Parmi eux, il y a des anciennes communes d'intervention des projets RAES et AME ; mais aussi des nouvelles communes qui peuvent jouer un rôle stratégique dans la consolidation de la paix dans cette zone.

En capitalisant les acquis de la première phase, le choix de ces zones d'intervention a été fait sur la base d'une réflexion concertée autour de 4 critères d'inclusion et/ou d'exclusion qui sont : (i) l'existence d'une SLC opérationnelle et/ou d'une plateforme endogène dynamique ; (ii) l'exposition de la commune à des attaques fréquentes (les zones les plus à risque) ; (iii) le potentiel de conflits communautaires d'envergures et (iv) le niveau d'accès limité aux services publics de base.



III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Les agences de mise en œuvre sont le PNUD (chef de file), l'OIM, et le FNUAP.

Le PNUD, de par son mandat qui consiste à promotion de la bonne gouvernance, l'éradication de la pauvreté et à la réduction significative de toutes les formes d'inégalités et d'exclusion dans le monde, est l'agence lead pour la mise en œuvre de ce projet. A Madagascar, le PNUD appuie les institutions et les communautés malgaches dans la promotion de la bonne gouvernance et la consolidation de la paix, tout en soutenant la transition vers un développement durable dans lequel la croissance économique bénéficie à tous et où les dommages irréversibles à l'environnement sont évités. Pour cela, le PNUD offre des services efficaces et équitables aux citoyens, surtout aux groupes pauvres et marginalisés, et accompagne les institutions démocratiques et de gouvernance à être plus inclusives, transparentes et efficaces. Dans le Grand sud de Madagascar où il a une forte présence, le PNUD a entre autres appuyé l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de relèvement et de résilience suite à la dernière crise humanitaire de 2016. Pour assurer la transition vers un

processus de développement durable, le PNUD continue à accompagner la mise en place et la mobilisation des ressources autour de la Stratégie Intégrée de Développement du Grand Sud.

S'agissant de ses expériences dans la gestion de projets de consolidation de la paix, le PNUD a assumé le rôle de chef de file pour quatre projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix (PBF) depuis 2017 (IDIRC, ARSSAM, RAES et Radio SIFAKA)

L'OIM¹⁸ – l'agence des Nations Unies pour les migrations – dispose d'une présence permanente à Madagascar depuis 2014. L'OIM a acquis plus de 20 ans d'expérience dans la mise en œuvre de programmes complexes formulés autour de l'approche de « Stabilisation communautaire ». En date de fin 2018, l'OIM mettait en œuvre près de 180 projets relevant de cette approche dans 53 pays. L'approche de stabilisation communautaire consiste à prévenir, mitiger, réduire les effets négatifs des migrations et du déplacement forcé de populations, en promouvant une collaboration entre les communautés locales et les autorités étatiques. L'OIM Madagascar a acquis une expertise approfondie en travaillant avec les communautés affectées par les déplacements liés à la sécurité. Plus précisément, grâce à l'expérience acquise dans le cadre du projet RAES, en s'appuyant sur l'expertise institutionnelle de l'Organisation, et en partageant les enseignements tirés par des projets PBF similaires mis en œuvre par l'OIM dans d'autres pays, ou l'OIM a élaboré des approches adaptées pour favoriser le rapprochement, la confiance et l'inclusion entre la FDS et les populations locales. Dans le cadre du projet RAES, l'OIM a fusionné son expertise au niveau international avec le savoir-faire des partenaires locaux de mise en œuvre pour développer des activités de stabilisation communautaire sur mesure, sensibles aux spécificités socioculturelles de la région, afin de ré-approcher la population locale et les forces de sécurité.

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) œuvre pour avoir un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement sans danger et le potentiel de chaque jeune réalisé. Pour ce faire, les femmes et les jeunes sont au centre de ses interventions. UNFPA est actuellement à son septième programme de coopération avec le gouvernement de Madagascar et préside les groupes thématiques Jeunes et Genre et Droits Humains du système des Nations Unies (SNU). Depuis les différents programmes de coopération avec le gouvernement qui se sont succédés, UNFPA apporte son soutien au Ministère en charge de la Population et celui en charge de la Jeunesse afin de soutenir les femmes et les jeunes.

Entrant dans le cadre de la mise en œuvre des Résolutions 1325, 2250 et 2419 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur Femmes, Paix et Sécurité d'une part et Jeunes, Paix et Sécurité d'autre part, UNFPA apporte son appui au gouvernement pour que les femmes et les jeunes puissent participer positivement à la consolidation de la paix. En 2018-2019, il a bénéficié des fonds pour la consolidation de la paix et a pu mener conjointement avec d'autres agences du SNU un projet où les femmes et les jeunes du sud du pays ont pu bénéficier des informations sur la paix et la culture de non-violence, bénéficier de formations sur l'approche « Common Ground », intégrer les dialogues communautaires et les processus de résolution de conflits à travers les plateformes mixtes de concertation, et participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans locaux de paix. Il est à noter que les plateformes mixtes de concertation, comme son nom l'indique, intègre en son sein toutes les catégories de la population dont les représentants des notables, des religieux, des forces de l'ordre... Ceci a permis de contribuer au renforcement de la confiance et du partenariat entre populations et forces de l'ordre. De même, UNFPA a contribué à la

¹⁸ La gestion de la Maison Commune des Nations Unies à Betroka sera prise en charge par l'OIM. Ce dernier sera responsable de la gestion de la sécurité, du nettoyage, de la location, ainsi que des travaux de maintenance des infrastructures de la Maison Commune.

constitution de groupes de femmes messagères de paix et de jeunes messagers de paix dans le sud du pays.

Certains districts et communes du présent projet étant les mêmes que ceux du précédent projet cité ci-haut, UNFPA dispose d'une expérience en matière (i) d'intégration des femmes et des jeunes dans les processus de consolidation de la paix dans le sud, (ii) de renforcement de la cohésion sociale à travers les dialogues communautaires, les plans locaux de paix et les mécanismes de réconciliation et de résolution de conflits.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
PNUD	2018 (projets) \$ 20 097 814	Fonds propre PNUD et autres bailleurs	Antananarivo	139 dont 25 Androy et Anosy	12
OIM	2018 (projets) \$ 2 285 000	Fonds propre OIM et autres bailleurs	Antananarivo	20 (dont 1 dans l'Anosy)	2
UNFPA	\$ 5 437 022	Fonds réguliers et fonds thématiques UNFPA, Fonds conjoints UN, UBRAF, Japon, Groupe Filatex, PBF	Antananarivo et Tuléar (sud de Madagascar)	40 dont 10 dans le sud	4

- b) **Gestion du projet et coordination** – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez **l'annexe C** : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.

Le projet sera mis en œuvre conjointement par les agences partenaires en étroite coordination avec les différents départements ministériels impliqués, sous la coordination quotidienne de l'agence lead (PNUD). Chaque agence de mise en œuvre (RUNO) est responsable de la mise en œuvre des activités de sa composante et se coordonnera avec les autres agences de mise en œuvre du projet ainsi qu'avec le Secrétariat et les partenaires nationaux. A titre d'exemple, le séquençage des activités stratégiques et leur portée seront discutés avec les autres RUNOs et le Secrétariat.

L'agence lead sera responsable de la consolidation des rapports semestriels, annuels et de fin de projets (narratifs et financiers), des plans de mise en œuvre, des plans de suivi-évaluation et de toute autre note sur le projet. Les agences récipiendaires non lead fourniront les informations nécessaires à l'agence lead dans les délais requis. Les RUNOs sont directement responsables de la

mise en œuvre du projet sous le contrôle technique d'un Comité de projet et la supervision stratégique du comité de pilotage du Portefeuille de Consolidation de la Paix.

Le Secrétariat technique du Fonds de Consolidation de la Paix assurera un rôle de coordination de l'ensemble du portefeuille, un conseil technique à la mise en œuvre du projet (en coordination avec le Conseiller en Paix et Développement), ainsi qu'une assurance qualité de celui-ci. L'ensemble de l'équipe projet s'assurera de conserver une communication fréquente et régulière avec le Secrétariat du PBF (et son coordonnateur régional basé dans le grand Sud).

Réunions de projets. Sur une base mensuelle les réunions de projets réuniront l'ensemble des cadres techniques des RUNOs ainsi que le Secrétariat PBF pour discuter des progrès du projet. Elles sont organisées par l'agence lead ou bien par le Secrétariat. Par ailleurs les cadres techniques des agences participeront aux réunions de coordination du portefeuille PBF qui seront organisées par le Secrétariat.

Comité technique du projet. Le Comité technique du projet se réunit sur une base régulière (au moins trimestrielle) afin d'apprécier les progrès dans la mise en œuvre des activités des projets, identifier les opportunités et difficultés ainsi que les moyens de mitigation, revoir les plans de travail et de suivi-évaluation, revoir techniquement les rapports, et identifier des solutions aux blocages. Le comité technique met à jour le tableau des risques et propose au Comité de pilotage des réorientations stratégiques pouvant permettre une plus grande efficacité des projets. La composition du Comité technique est comme suit :

- Un représentant du Secrétariat d'Etat chargé de la Gendarmerie,
- Un représentant du Ministère de la Justice,
- Un représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation,
- Un représentant du Ministère de la Jeunesse et des Sports,
- Un représentant du Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme,
- Un représentant de chaque région concernée (Anosy, Androy, Atsimo-Atsinanana, Ihorombe),
- Un représentant de la société civile œuvrant dans ce domaine,
- Un représentant des bénéficiaires,
- Un représentant de chaque RUNOs et du Secrétariat technique du PBF

Un comité local de coordination impliquant les parties prenantes au niveau de la zone d'intervention sera mis en place pour promouvoir l'appropriation du projet et servir de relai au comité technique national.

Comité de pilotage du portefeuille de Consolidation de la Paix. Sous la co-présidence du Premier Ministre et du Coordonnateur Résident, le Comité de Pilotage prend les décisions stratégiques sur le portefeuille de consolidation de la paix. Il se réunit sur une base au moins semestrielle, identifie les défis et gaps de consolidation de la paix, appuie la recherche de financements complémentaires et effets catalytiques et propose des idées de projets au Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix.

Tableau – Composition de l'équipe de projet

Description sommaire de l'équipe et des rôle et responsabilités des staffs

Agence	Titre du poste	Niveau / grade	% de prise en charge sur le projet	Coût mensuel	Coût sur la durée du projet	Description sommaire des fonctions
Secretariat technique du PBF	Coordonnateur technique projet du portefeuille dans le sud	SB5	0%	PM	PM	Coordonne Le portefeuille PBF dans Sud (financé sur le projet ST PBF)
PNUD	Spécialiste en structuration communautaire et Gouvernance locale	SB4	100%	1.667	40.000	Accompagne le processus structuration locale, l'élaboration et la mise en œuvre des plans communaux de sécurité et l'amélioration des services publics de proximité
PNUD	Spécialiste en Etat de droit et accès à la justice	SB4	100%	1.667	40.000	Accompagne les institutions locales en charge de l'Etat de droit et de l'accès à la justice
PNUD	Assistant Administratif et financier	SB3	100%	1.000	24.000	Appuie l'équipe technique dans la gestion administrative et financière du projet
PNUD	Chauffeur	SB1	100%	417	10.000	Assure la mobilité de l'équipe sur le terrain
PNUD	Conseiller en Gouvernance	P4	20%	3.333	80.000	Fournit un appui-conseil et une assurance qualité sur le plan thématique à l'équipe du projet
OIM	Project Manager (Antananarivo)	P3	20%	2.000	48.000	Assure la supervision de la mise en œuvre du projet et est responsable du respect des directives et règlements internes (administration, finances, suivi et évaluation, RH, etc.), ainsi que des exigences spécifiques de mise en œuvre. Il représente l'OIM auprès de partenaires tels que le bailleur,

Agence	Titre du poste	Niveau / grade	% de prise en charge sur le projet	Coût mensuel	Coût sur la durée du projet	Description sommaire des fonctions
						les médias, les hauts fonctionnaires gouvernementaux et l'ONU. Responsable des effets catalytiques pour l'ensemble du projet, en favorisant l'engagement d'autres bailleurs et partenaires potentiels dans la zone d'intervention pendant et après la fin du projet.
OIM	Project Coordinator (Antananarivo)	P2	50%	3.750	90.000	Assurer la gestion quotidienne et le contrôle de la mise en œuvre du projet, dans ses aspects techniques, administratifs et financiers. Le Coordonnateur de projet représente l'OIM auprès des responsables gouvernementaux locaux et techniques, des représentants de la société civile locale et de l'ONU. Le coordonnateur de projet supervise et oriente le Local Project Officer et le Project Assistant.
OIM	Local Project Officer (Betroka)	NOA	100%	1.550	37.200	Coordonne les activités sur le terrain, les relations avec les partenaires et les fournisseurs locaux, assure la collecte correcte des données pour le suivi. En tant qu'ingénieur, il supervise les travaux de construction et assure la maintenance et la

Agence	Titre du poste	Niveau / grade	% de prise en charge sur le projet	Coût mensuel	Coût sur la durée du projet	Description sommaire des fonctions
						gestion de la maison commune des Nations Unies à Betroka.
OIM	Project Assistant (Antananarivo)	G5	100%	580	13.920	Appuie le coordinateur de projet dans la gestion de projet au niveau central.
OIM	Log and Proc Assistant (Antananarivo)	G5	50%	290	6.960	Appuie le projet en ce qui concerne les aspects logistiques liés aux activités (principalement l'achat, le dédouanement et la livraison de l'équipement, et les procédures contractuelles liées aux constructions).
OIM	Admin/Finance Assistant (Antananarivo)	G6	50%	340	8.160	Soutient la gestion administrative et financière du projet.
OIM	Driver (Antananarivo)	G3	20%	80	1.920	Responsable du programme des déplacements du personnel de projet, dans le cadre des activités quotidiennes liées au projet, y compris les formations, les réunions, les ateliers, les conférences, le suivi du projet et les tâches générales du bureau.
UNFPA	Spécialiste genre et consolidation de la paix	NOB	100%	2.200	52.800	Assurer la mise en œuvre et le suivi des activités avec les partenaires sur le terrain Collecter et analyser les données/informations sur le projet Participer aux différentes réunions sur le projet

Agence	Titre du poste	Niveau / grade	% de prise en charge sur le projet	Coût mensuel	Coût sur la durée du projet	Description sommaire des fonctions
						Partager les rapports des PV de réunions sur le projet Elaborer les rapports d'activités pour les interventions relatives à UNFPA et les envoyer au superviseur Compléter les parties de UNFPA pour les rapports du projet et les envoyer au Coordonnateur du projet pour compilation
UNFPA	Chargée de programme genre	NOC	30%	783	20.880	Superviser le spécialiste jeune et consolidation de la paix Assurer le suivi régulier de la mise en œuvre du projet Participer aux réunions sur le projet Analyser les informations partagées et proposer des orientations en partenariat avec les autres agences
UNFPA	Chauffeur	GS	100%	252	6.050	Conduire le véhicule du projet
Cout Total du staff					479.890	
%age du Staff sur le cout total du projet					13,71%	

- c) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.

Risques	Probabilité	Indice de gravité	Stratégie de gestion/ atténuation	Responsable
Changement d'orientation stratégique des FDS par rapport aux zones d'intervention	Faible	Haut	Coordination étroite avec les FDS (niveau national et local) pour assurer l'adéquation des interventions avec les priorités stratégiques du Gouvernement	CR, Cas, Coordinateur de projet (CP),
Récupération partisane des interventions par certains acteurs locaux, ou résistance de ceux-ci aux interventions du projet	Moyenne	Faible	Méthodologie de mise en œuvre inclusive et participative que permet d'éviter toutes récupérations. Elaboration d'un plan de communication du projet permettant de limiter plusieurs risques.	PNUD, OIM, UNFPA, CP, partenaires de mise en œuvre
La capacité effective de l'équipe du projet et des partenaires de mise en œuvre à travailler dans les zones d'intervention à cause des problèmes sécuritaires	Moyenne	Haut	Mise en œuvre des mesures de sécurité pour le déplacement des membres de l'équipe au sein de la zone d'intervention (Mise en conformité des véhicules, convoi, escortes par les FDS...) Bonne coordination et échange d'information SNU-FDS	CR, CAs, CP
Actes de vandalisme et/ou de vol au détriment des infrastructures mises en place dans le cadre du projet.	Moyenne	Haut	Engagement de la GN, des autorités locales, et des communautés à assurer la sécurité et la maintenance des infrastructures.	CAs, UNDP, OIM, UNFPA, CP
Résistance due à un contexte culturel pas forcément favorable à égalité de genre	Moyenne	Moyen	Communication, concertation, sensibilisation et plaidoyer auprès des communautés et des leaders locaux.	UNFPA, OIM, PNUD et partenaires de mise en œuvre

- d) **Suivi / évaluation** – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.

Le suivi de ce projet mettra l'accent sur la participation des bénéficiaires et des autorités nationales impliquées en vue de la meilleure appropriation du processus, du suivi et des résultats. Dans cette perspective, les différentes parties prenantes seront impliquées dans le système de suivi évaluation en termes d'analyse, de réflexions critique et de communication des résultats.

Chaque agence a la responsabilité d'assurer le suivi et évaluation des activités qui la concernent et ce à par ses propres personnels techniques et de S&E. L'agence lead est le responsable de la qualité du et de la cohérence du suivi et évaluation du projet, notamment de la compilation des données collectées, de la qualité des rapports et de la ponctualité de leur soumission. Elle établira le plan de suivi-évaluation du projet avec les agences et l'appui du chargé de suivi-évaluation du Secrétariat du PBF, et se coordonnera de manière régulière avec ce dernier.

Le suivi des produits du projet sera assuré par les agences et reposera sur : i) la collecte et l'analyse des données disponibles pour la prise des décisions, notamment par le biais d'un suivi communautaire (Community based monitoring) ; ii) la production de rapports de progrès semestriels pour la redevabilité, iii) les visites conjointes de terrain et iv) la tenue des revues semestrielles et annuelles. L'agence lead, en coordination avec les autres RUNOs et le Secrétariat PBF, s'assurera de la collecte des niveaux de référence des indicateurs dans les 3-4 premiers mois du projet.

Un plan de mise en œuvre intégré sera élaboré en début du projet et revu régulièrement (au moins chaque année). Le plan de suivi-évaluation du projet sera aussi élaboré conjointement par les partenaires au projet avec le Secrétariat du PBF. Les exercices de suivi communautaire et enquêtes de perceptions éventuellement commandées seront organisés sous le leadership du Secrétariat, qui veillera à la coordination dans la méthodologie de suivi entre les différents projets PBF et à la cohérence des différents exercices

Le projet fera l'objet d'une évaluation de l'évaluabilité qui sera commandée par le Bureau d'Appui à la consolidation de la Paix dans les 6-9 premiers mois de sa mise en œuvre. Une évaluation finale indépendante sera réalisée par l'agence lead à la fin du projet. Les TDR des évaluations du projet seront élaborés en étroite coordination avec les partenaires au projet et revus et validés par le Secrétariat du PBF et le Bureau d'Appui à la consolidation de la Paix. Le groupe de référence de l'évaluation finale indépendante sera composé à minima d'un représentant de l'agence lead, du Secrétariat et de PBSO.

Le budget S&E du projet proposé est le suivant :

Collecte de niveaux de références des indicateurs qui ne sont pas disponibles (enquête de perception)	\$ 30,000
Missions de suivi (trimestrielles + deux visites du comité de pilotage)	\$ 85,000
Réunion du comité technique du projet	\$ 5,000
Autres (à préciser, e.g. suivi communautaire)	\$ 50,000
Evaluation finale	\$ 40,000

Pourcentage budget de S&E sur le budget total du projet : 6% soit 210,000.00 USD (Une partie du budget de suivi est incluse dans les activités)

- e) Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?

La prise en compte de la pérennisation du projet tient compte des 3 axes :

1. **Durabilité sociale** : Elle sera assurée en développant des mécanismes de stabilisation communautaire adaptés aux particularités socioculturelles et aux problématiques sécuritaires de chaque communauté qui puissent s'enraciner dans les structures communautaires existantes. De même, l'implication effective des femmes et des jeunes (constituant plus de la moitié de la population) dans tout le processus de mise en œuvre du projet, notamment au niveau de l'instauration de la paix au niveau de leurs communautés ainsi que les échanges avec les forces de l'ordre et de sécurité sera une des priorités du

projet afin de garantir la pérennisation du projet. Aussi, en appuyant les réseaux de compétences locales en accompagnement (OSC locales partenaires).

2. Durabilité technique : Elle sera garantie à travers la capitalisation des savoirs et des connaissances produites par le projet.
3. Durabilité institutionnelle et économique : En assurant l'ancrage institutionnel du projet et l'implication des institutions à tous les niveaux dès la phase de conception jusqu'à la clôture, et en renforçant les capacités de plaidoyer des autorités régionales auprès du Gouvernement et des autres acteurs (PTFs, secteur privé) intervenants dans les régions pour générer des financements complémentaires permettant d'accompagner les effets de ce projet et en élargir/répliquer la couverture et l'approche. Aussi, en appuyant les régions d'Anosy, Ihorombe, Androy et Atsimo-Atsinanana.

IV. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Le budget proposé prend en compte les difficultés rencontrées par les agences de mise en œuvre des projets RAES et AME. Il capitalise également sur les possibilités d'équipements déjà existants comme les véhicules et autres moyens roulants achetés et/ou déployés par les agences lors de la mise en œuvre des projets RAES et AME. Ainsi, une économie substantielle est faite, permettant d'investir au maximum sur les activités identifiées comme prioritaires.

Cependant, compte tenu des difficultés de coordination rencontrées lors de la phase 1 à travers les projets RAES et AME, un réaménagement a été apporté au niveau du staffing pour avoir une plus grande cohérence dans le suivi/communication et visibilité, une approche conjointe et harmonisée dans la mise en œuvre séquentielle des activités et la recherche d'impacts significatifs dans les activités de consolidation de la paix.

Aussi, le budget proposé prend en compte les défis et les opportunités opérationnels suivants :

- La difficulté d'accès dans les zones d'intervention et la distance qui existe, impactant considérablement la charge opérationnelle des déplacements ;
- L'existence d'un bureau conjoint des Nations Unies à Betroka qui offre l'opportunité de travailler de façon plus harmonisée et de mutualiser les moyens.

Le projet rapportera spécifiquement sur l'indicateur GEWE de manière innovante afin de démontrer mathématiquement le pourcentage des dépenses lié au genre et à l'autonomisation des femmes. (22%).

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project¹⁹
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁹ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1 : -Des dispositifs de sécurisation cohérents permettant une plus grande couverture et un déploiement efficace des FDS sont opérationnels autour de la chaîne d'Andriy tout en renforçant la protection et la confiance des populations locales La protection sécurité des populations locales dans les zones d'intervention est renforcée et leur confiance envers les administrations locales et les FDS est accrue</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 16.1: Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés - 16.4: D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité Organisée - 16.7: Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions 		<p>Indicateur 1 a : Fréquence d'attaque des dahalo dans la zone Baisse de nombre d'attaques des dahalo (vol de zébus, kidnapping ou autres...) répertoriées par année dans les communes d'intervention du projet</p> <p>Niveau de référence : chiffres-gendarmerie non identifié Cible: Diminution de 50% 20%</p> <p>Indicateur 1 b : Nombre de cas d'abus commis Par les FDS-rapporté % de représentants de la communauté dans les communes d'intervention satisfaite par les actions de la gendarmerie</p> <p>Niveau de référence : -chiffres-gendarmerie 12% Cible: Diminution de 80% 60%</p> <p>Indicateur 1 c : confiance des populations envers les FDS-% de représentants de la communauté dans les communes d'intervention déclarant avoir confiance envers les FDS dans leurs communes</p> <p>Niveau de référence:TBD (enquête-ATW) 9% Cible: amélioration de 20-points-60%</p> <p>Indicateur 1 d : Perception de la sécurité par les populations-% des personnes victimes de VBG dans les communes d'intervention pris en charge par la Gendarmerie et autres (Cliniques Juridiques).</p> <p>Niveau de référence:TBD 0% Cible: amélioration de 20-points 80%</p> <p>Indicateur 1 e: % des survivants de VBG par rapport au nombre de cas traités par la Gendarmerie</p> <p>Niveau de référence : 0% Cible:80%</p>	<p>Statistiques de la gendarmerie , Données au niveau des points focaux dans les zones d'intervention, Données issues du mécanisme CBM</p> <p>Statistiques de la gendarmerie Enquête de perception auprès de la communauté (une enquête restreinte et non-représentative statistiquement des leaders communautaires et membres des SLC sur leur perception)</p> <p>Enquêtes de perception Enquête de perception auprès de la communauté (des leaders communautaires et membres des SLC sur leur perception)</p> <p>Enquêtes-de-perception Rapport des cellules de veille, rapport de la Gendarmerie et rapport des Cliniques Juridiques.</p> <p>Rapport des cellules de veille, rapport de la Gendarmerie et rapport des Cliniques Juridiques.</p>	<p>30% après un an</p> <p>40-points après-1-an 30% après un an</p> <p>40-points après-1-an 40% après un an</p> <p>40% après un an</p>
			PV de réception des travaux	

<p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>Des postes avancés Des dispositifs de sécurisation cohérents permettant une plus grande couverture et un déploiement efficace des FDS sont opérationnels dans quatre (4) endroits stratégiques en complément les efforts déployés par la Gendarmerie pour la sécurisation des zones autour de la chaîne d'Andriiry</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 1.1.1. Appuyer la mise en œuvre du plan progressif de sécurisation de la chaîne d'Andriiry en construisant des facilités additionnelles au niveau de 4 postes avancés stratégiques de Gendarmerie dans les communes de Kelivaho, Begogo, Lavaraty et Soakobany En cours</p> <p>Activité 1.1.2. Opérationnaliser les 4 postes avancés de Gendarmerie au travers d'équipements préalablement identifiés. En cours</p>	<p>Indicateur 1.1.1. Nombre de nouveaux postes avancés de la Gendarmerie opérationnels dans les endroits stratégiques dont les capacités d'intervention sont renforcées par dotation de matériel, bâtiments, et ressources humaines</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 4</p>	<p>Rapport de la Gendarmerie</p> <p>PV de réception des matériels</p> <p>Constatation sur terrain par le projet, l'unité SE</p>	<p>50% après un an</p>
	<p>Produit 1.2. Des initiatives de rapprochement entre les FDS et la population sont mises en œuvre pour renforcer la confiance mutuelle entre eux</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 1.2.1. Appuyer la tenue des dialogues communaux entre les FDS et la population. En cours</p>	<p>Indicateur 1.2.1. Nombre d'initiative de rapprochement mis en œuvre dans les communes interventions dans le cadre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dialogues communaux - Rituel de paix Tiitky - Événements culturels et sportifs - Activités civilo-militaires ↴ <p>Niveau de référence : -0-408 Cible: 496 (Objectif du projet 88 :)</p>	<p>Rapport d'activité des partenaires de mise en œuvre</p>	

	<p>Activité 1.2.2. Soutenir la tenue du rituel de paix « Titiky » En cours</p> <p>Activité 1.2.3. Accompagner l'organisation des événements culturels et sportifs impliquant es FDS et la population. En cours</p> <p>Activité 1.2.4. Appuyer la tenue d'événements intercommunautaires qui renforcent les liens sociaux. En cours</p> <p>Activité 1.2.5. Appuyer les activités civilo-militaires menées par les éléments des FDS déployés dans la zone. A commencer</p> <p>Activité 1.2.6. Concevoir des outils de sensibilisation/communication. En cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogues communaux (2 x 12 communes) - Rituel de paix Titiky (1x12 communes) - Événements culturels et sportifs (2 x 12 communes) - Événements intercommunautaires (1 x 4 communes) - Activités civilo-militaires (chaque mois pour les 12 communes) 		
<p>Produit 1.3. Les FDS apporteront des réponses intégrant la dimension genre dans leurs interventions pour permettre une participation inclusive des communautés disposent des capacités pour traiter efficacement les cas de VBG et apporter des réponses intégrant la dimension genre</p> <p>Activité 1.3.1. Renforcer les capacités des FDS en matière de prise en compte du genre dans leurs interventions et d'utilisation du guide de prise en charge des victimes de VBG par la Police Judiciaire. Complete</p> <p>Activité 1.3.2. Doter les FDS en outils leur permettant de prendre en charge les victimes de VBG au niveau de la communauté et de les référer vers les autres services compétents selon le cas (clinique juridique, centre de santé, assistance sociale...). Complete</p> <p>Activité 1.3.3. Sensibiliser les populations sur les VBG et leur faire connaître les rôles des FDS et</p>	<p>Indicateur 1.3.1. Proportion de femmes et de jeunes filles prises en charge par les FDS conformément à leurs besoins spécifiques. Pourcentage d'éléments des FDS capables de prendre en charge efficacement les cas de VBG dans les communes d'intervention comme indiqué dans leur score de test post-formation</p> <p>Niveau de référence : 0%– 0%</p> <p>Cible : 80%-90%</p>	<p>Outils à mettre en place avec les FDS et les OSC locales</p> <p>Rapport de formation (avec résultats de tests pré- et post-formation)</p>		

	des autres services dans leur prise en charge. En cours			
<p>Résultat 2 : Les initiatives locales en matière de consolidation de la paix sont structurées et relayées au niveau institutionnel par des réponses coordonnées tenant élaborées et mises en œuvre de manière inclusive et participative pour tenir compte des réalités locales et des besoins des plus vulnérables</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) 16.7: Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>Indicateur 2 a : Pourcentage des projets prioritaires dans le plan sécuritaire mis en œuvre par commune</p> <p>Pourcentage des représentants de la communauté dans les communes d'intervention qui pensent que cette plateforme est inclusive et participative, prend en compte la voix des jeunes et des femmes.</p> <p>Niveau de référence : 0- 0%</p> <p>Cible: Au moins 40% 60%</p> <p>Indicateur 2 b : Nombre des initiatives communautaires de résolution de conflits mis en œuvre</p> <p>Pourcentage des projets prioritaires élaborés par la population locale inscrits dans le plan sécuritaire et mis en œuvre par la commune</p> <p>Niveau de référence : 0%</p> <p>Cible: TBD-40%</p> <p>Indicateur 2 c Perception de l'adéquation des plans locaux de sécurité aux spécificités locales et aux besoins des plus vulnérables (désagrégé par âge et sexe)</p> <p>Nombre des initiatives communautaires de résolution de conflits issues des plans mises en œuvre</p> <p>Niveau de référence: N/A-0</p> <p>Cible: bonne-24 (2 par commune)</p>	<p>Rapports annuels des communes</p> <p>Enquête de perception auprès des représentants de la communauté</p> <p>15% 30% au bout d'un an</p> <p>Rapports des SLC</p> <p>Rapports annuels des communes, données au niveau des points focaux dans les zones d'intervention,</p> <p>Enquête de perception et suivi communautaire</p> <p>Rapports des SLC, rapport plateforme</p> <p>Enquête de perception</p> <p>Suivi communautaire</p>		
<p>Produit 2.1. Des Structures Locales de Concertation sont opérationnelles au niveau des communes d'intervention, servant d'espace de participation inclusive de la population au processus de consolidation de la paix:</p>		<p>Indicateur 2.1.1. Perception de l'inclusivité des SLC par les bénéficiaires (désagrégé par âge et sexe) et perception de la prise en compte de la voix des jeunes et femmes par les SLC</p> <p>Nombre de SLC opérationnelles dans les communes d'intervention grâce à l'appui du projet</p> <p>Niveau de référence : 7</p> <p>Cible : Bonne pour les femmes et les jeunes 12</p>		

<p>Résultat 3 : -Le sentiment d'injustice et d'exclusion de</p>	<p>Liste des activités relevant du produit : Activité 2.1.1. Renforcer les capacités des membres de cinq (5) plateformes endogènes (Tshivory, Maroisiraka, Betroka, Ivahona et Beraketa) pour siéger de manière inclusive au sein des SLC. Complete</p> <p>Activité 2.1.2. Mettre en place cinq (5) SLC au niveau des communes de Tshivory, Maroisiraka, Begogo, Lavaraty et Soakobany. Complete</p>	<p>Indicateur 2.1.2. Pourcentage de femmes impliquées composant dans-les Structures Locales de Concertation Niveau de référence : 21% Cible: 30%</p> <p>Indicateur 2.1.3; Pourcentage des Jeunes impliquées composant dans- les Structures Locales de Concertation Niveau de référence : 0% Cible : 50%</p>	<p>Rapport-des-SLC Arrêtés de nomination, fiche de présence des réunions.</p> <p>Rapport-des-SLC Arrêtés de nomination, fiche de présence des réunions.</p>		
	<p>Produit 2.2. Les communes d'intervention du projet établissent et mettent en œuvre de manière inclusive leurs plans locaux de sécurité et mettent en œuvre des projets structurants sensible au genre couvrant les aspects culturels, économiques et sociaux</p> <p>Liste des activités relevant du produit : Activité 2.2.1. Appuyer l'élaboration consensuelle et participative de douze (12) plans communaux de sécurité au niveau communal avec la participation de femmes et de jeunes. Complete</p> <p>Activité 2.2.2. Appuyer la mise en œuvre de douze (12) plans communaux de sécurité préalablement élaborées avec un paquet d'intervention sensible au genre couvrant les aspects culturels, économiques et sociaux. A commencer</p> <p>Activité 2.2.3. : Appui socio-économique d'urgence en réponse à la situation induite par la sécheresse et le COVID afin de limiter leur impact sur les tensions et conflits dans le Sud. En cours</p>	<p>Indicateur 2.2.1. Nombre de plans locaux de sécurité sensible au genre-élaborés-inclusivement élaborés de manière inclusive (avec au moins 30% de femmes et 30% de jeunes impliqués dans le processus) avec l'appui du projet. Niveau de référence : 0 Cible : 12</p> <p>Indicateur 2.2.2. Nombre de projets structurants sensible au genre-couvrant les aspects-culturels, économiques-et-sociaux-appuyés-(issus du plan) réalisés Niveau de référence : 0 Cible : 2 x 10-communes-24 (2 par communes)</p> <p>Indicateur 2.2.3 : Nombre d'activités génératrices de revenus appuyés Niveau de référence : 0 Cible :3*12 communes d'intervention</p> <p>Indicateur 2.2.4 : Nombre de personne bénéficiaires des activités génératrices de revenus (AGR) Niveau de référence : 0 Cible :100*12 communes d'intervention</p>	<p>Analyse-des-plans-locaux-et-perception-des-participants-sur-l'inclusivité-des-processus Documents des plans locaux, Fiche de présence lors des élaborations des plans de paix, Rapport des IP.</p> <p>Suivi-communautaire Constataion sur terrain des plans de paix par les équipes du projet.</p> <p>Rapport d'activités des IP</p> <p>Rapport d'activités des IP</p>		
	<p>Indicateur 3 a Niveau-de-satisfaction-de-la population-vis-à-vis-de-l'administration-locale Pourcentage des représentants des usagers qui</p>	<p>Enquête Baseline et diagnostics, Enquête de perception auprès des représentants des usagers</p>			

<p>la population sont mitigés grâce à une meilleure transparence, efficacité et redevabilité de l'administration locale Les populations locales jouissent de meilleurs services publics grâce à une administration locale plus transparente, plus efficace et plus redevable</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <ul style="list-style-type: none"> 16.3: Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité 16.5: Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes 16.6: Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux 16.9: D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances 16.10: Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>Produit 3.1. Les agents des services publics locaux sont sensibilisés et appuyés pour améliorer la qualité et le caractère inclusif de leur prestation: Les services publics locaux (Communes) disposent des compétences et des outils nécessaires pour améliorer leurs services</p> <p>Liste des activités qui appartiennent au produit : Activité 3.1.1. Appuyer le renforcement des capacités (formations) et la sensibilisation des agents de l'État au niveau des collectivités territoriales décentralisées (CTD) et des services techniques déconcentrés (STD) (code d'éthique etc.) En cours</p> <p>Activité 3.1.2. Appuyer au niveau des 12 communes d'intervention la mise en place des</p>	<p>sont satisfaits des services offerts par les STD et CTD dans les communes d'intervention</p> <p>Niveau de référence: N/A 7% Cible: Augmentation de 30%-60%</p> <p>Indicateur 3 b. appréciation de l'inclusivité des mécanismes de prise de décision locaux, et de mécanismes de suivi de ceux-ci Pourcentage des représentants des usagers qui sont satisfaits du mécanisme transparent de traçabilité des bovidés. Niveau de référence: N/A -0% Cible: correct 95%</p> <p>Nombre des bénéficiaires des opérations de jugement supplétif pour la délivrance d'acte d'état-civil (par genre) dans le cadre du projet Niveau de référence : 2207 Cible: 4607 (Objectif projet 2400 = 200 x 12 communes (50% de femmes)</p>	<p>suivi communautaire BaseLine et diagnostics, Enquête de perception auprès des représentants des usagers</p> <p>Rapport du TPI, du District et des communes à chaque opération effectuée</p>	
		<p>Indicateur 3.1.1. Nombre des institutions locales Communes qui ont mis en place le standard de service Niveau de référence : 0 Cible : 20-12</p> <p>Indicateur 3.1.2. Nombre des bénéficiaires des opérations de jugement supplétif pour la délivrance d'acte d'état-civil (par genre) Note moyenne IGL des communes d'intervention Niveau de référence : 0-3 Cible : 200 x 12 communes (50% de femmes) 6</p> <p>Indicateur 3.1.3. Nombre des plans de redressement pour améliorer la gestion des affaires communales mises en œuvre. Niveau de référence : 0 Cible : 12</p>	<p>Rapport des districts-PV de réception des matériels, rapport de formation, fiche d'auto-évaluation IGL des communes, rapport de suivi de l'équipe de projet.</p> <p>Enquête de perception Note IGL signée par MID, notes IGL auto-évaluation</p> <p>Documents des plans de redressement des communes Constatation sur terrain des plans de paix par les équipes du projet.</p>	<p>50%-après un an</p>

	<p>standards de service pour l'administration locale afin que celle-ci prône la transparence et le professionnalisme (CTD et STD) En cours</p> <p>Activité 3.1.3. Faciliter l'accès à l'état-civil pour les catégories les plus vulnérables à travers la conduite de 10 opérations de jugement suppléitif pendant les deux ans de mise en œuvre du projet. En cours</p>			
	<p>Produit 3.2. Un mécanisme transparent est mis en place dans l'octroi des Fiches Individuelles des bovidés pour assurer la traçabilité des troupeaux au sein de la zone d'intervention.</p> <p>Liste des activités relevant du produit : Activité 3.2.1. Soutenir la transparence dans la gestion et l'utilisation des fiches d'identification de bovidés (FIB) pour améliorer leur traçabilité En cours</p>	<p>Indicateur 3.2.1. Nombre de district où un dispositif transparent de traçabilité des bovidés sont mis en place Niveau de référence : 0 Cible : 5</p> <p>Indicateur 3.2.1. Nombre de bovins volés qui sont récupérés et libérés grâce au mécanisme Niveau de référence : à déterminer Cible : à déterminer</p>	<p>Analyses conjointes avec les FDS, les représentants de l'Etat, BIANCO Rapport des districts sur la mise en place des dispositifs de traçabilité des bovidés</p>	<p>3 districts après un an</p> <p>Augmentation de 30% après un an</p>
	<p>Produit 3.3. Les accès à la justice est renforcé à travers les TPI et les Cliniques Juridiques pour promouvoir une justice de proximité dans la zone d'intervention sont renforcés.</p> <p>Liste des activités relevant du produit : Activité 3.3.1. Appuyer les Tribunaux de Première Instance (TPI) dans le traitement des dossiers en instance au niveau de ces juridictions. En cours Activité 3.3.2. Appuyer les initiatives de la société civile pour promouvoir l'accès à la justice pour les catégories les plus vulnérables de la population En cours</p>	<p>Indicateur 3.3.1. Taux de jugement des affaires (affaires criminelles et correctionnelles entrants / jugées) Nombre des dossiers traités au niveau des TPI et Cliniques Juridiques Niveau de référence : N/A-3371 Cible : Amélioration de 20 points-7000</p> <p>Indicateur 3.3.2. Pourcentage des affaires criminelles et correctionnelles jugées (affaires criminelles et correctionnelles jugées / affaires criminelles et correctionnelles entrants) Niveau de référence : 70% Cible : 90 % (Objectif du projet 20% (20 points de pourcentage)</p>	<p>Rapport des TPI Rapport Cliniques</p> <p>Rapport des TPI</p>	<p>10 points après un an</p>

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	x		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher		x	A finaliser
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	x		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	x		Cf. page 2 du prodoc
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée	x		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	x		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?		x	
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	x		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?		N/A	

Activité 2.2.1	50 000,00	50 000,00	-3 500,00	47 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 500,00	47 500,00	50%	
Activité 2.2.2	950 000,00	750 000,00	-422 500,00	327 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-38 031,09	161 968,91	-460 531,09	489 468,91	50%	
Activité 2.2.3	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	50%	
	TOTAL \$ pour Resultat 2/AGENCE	1 050 000,00	850 000,00	75 000,00	925 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-38 031,09	161 968,91	36 968,91	1 086 868,91	3,52	
RESULTAT 3:	Le sentiment d'équité et d'inclusion de la population sont multiplés grâce à une meilleure transparence, efficacité et redevabilité de l'administration locale. Les populations locales jouissent de meilleurs services publics grâce à une administration locale plus transparente, plus efficace et plus redevable.															
Produit 3.1	170 000,00	170 000,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00		
Activité 3.1.1	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	10%	
Activité 3.1.2	90 000,00	90 000,00	7 200,00	97 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00	97 200,00	10%	
Activité 3.1.3	50 000,00	50 000,00	-7 200,00	42 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 200,00	42 800,00	60%	
Produit 3.2:	200 000,00	200 000,00	-75 000,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-75 000,00	125 000,00		
Activité 3.2.1	200 000,00	200 000,00	-75 000,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-75 000,00	125 000,00		
Produit 3.3	135 000,00	135 000,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00		
Activité 3.3.1	75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	50%	

Appuyer l'élaboration consensuelle et participative de dix (10) plans communaux de sécurité au niveau communale avec la participation de femmes et de jeunes

Appuyer la mise en œuvre de dix (10) plans communaux de sécurité préalablement élaborés avec un paquet d'intervention sensible au genre couvrant les aspects culturels, économiques et sociaux

Appui socio-économique d'urgence en réponse à la situation inédite par la sécheresse et le COVID afin de limiter leur impact sur les tensions et conflits dans le Sud

Les agents des services publics locaux sont sensibilisés et appuyés pour améliorer la qualité et le caractère inclusif de leur prestation. Les services publics locaux (Communes) disposent des compétences et des outils nécessaires pour améliorer leurs services

Appuyer le renforcement des capacités (formations) et la sensibilisation des acteurs des services techniques territoriaux décentralisés (CTD) et des services techniques déconcentrés (STD) (code d'éthique etc.)

Appuyer au niveau des 12 communes d'intervention la mise en place des standards de service pour l'administration locale afin que celle-ci prône la transparence et le professionnalisme (CTO et STD)

Faciliter l'accès à l'état civil pour les catégories les plus vulnérables à travers la conduite de 10 opérations de jugement supplétif pendant les deux ans de mise en œuvre du projet

Produit 3.2. Un mécanisme transparent est mis en place dans l'octroi des fibres individuelles des bovins pour assurer la traçabilité des troupeaux au sein de la zone d'intervention

Soutenir la transparence dans la gestion et l'utilisation des fiches d'identification de bovins (FIB) pour améliorer leur traçabilité.

Les acquis liés à la justice est renforcé à travers les PI et les Cliniques Juridiques pour promouvoir une justice de proximité dans la zone d'intervention sont renforcés.

Appuyer les Tribunaux de Première Instance (PI) dans le traitement des dossiers en instance au niveau de ces juridictions.

Activite 3.3.2	Appuyer les initiatives de la société civile pour promouvoir l'accès à la justice pour les catégories les plus vulnérables de la population	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	50%	60 000,00	
	TOTAL \$ pour Resultat 3/AGENCE	505 000,00	505 000,00	-75 000,00	430 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-75 000,00	430 000,00		430 000,00	14,85
Coût de personnel du projet si pas inclus dans les activités si-dessus	Voir liste complète dans le document de projet	479 890,00	394 000,00	0,00	394 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	479 890,00		479 890,00	
Coûts opérationnels si pas inclus dans les activités si-dessus	Bureau commun de Berekou, carburant, fournitures de bureau, communication...	138 300,00	67 300,00	0,00	67 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 300,00		138 300,00	
Budget de suivi	Enquête de perception, missions de suivi trimestrielles et visites de comité de pilotage, réunion et comité technique du projet, évaluation finale	177 835,00	120 500,00	0,00	120 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 835,00		177 835,00	
	Total coûts additionnels et suivi	796 025,00	381 800,00	0,00	381 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	796 025,00		796 025,00	
	SOUS TOTAL DU BUDGET ET PAR AGENCE PBF	3 291 025,00	1 736 800,00	0,00	1 736 800,00	1 209 495,00	0,00	3 291 025,00		3 291 025,00									
	Coûts indirects (7%):	230 371,75	121 576,00	0,00	121 576,00	84 344,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 371,75		230 371,75	
	BUDGET TOTAL DU PROJET:	3 521 396,75	1 858 376,00	0,00	1 858 376,00	1 287 739,65	0,00	3 521 396,75		3 521 396,75									

Totaux (inchangés)			
Agence bénéficiaire	Agence bénéficiaire	Agence bénéficiaire	TOTAL
1	2	3	
PNUD	QMI	UNFPA	
\$1 736 800,00	\$1 203 495,00	\$350 730,00	\$ 3 291 025,00
Sous-budget total du projet:			
\$121 576,00	\$84 344,65	\$74 551,10	\$ 280 371,75
Coûts indirects (7%):			
\$1 858 376,00	\$1 287 739,65	\$575 281,10	\$ 3 521 396,75

Répartition des tranches basée sur la performance			
Agence bénéficiaire	Agence bénéficiaire	Agence bénéficiaire	Tranche %
1	2	3	
PNUD	QMI	UNFPA	
1 300 863,20	901 417,76	262 696,77	\$ 2 464 977,73
			70%
557 512,80	386 321,90	112 584,33	\$ 1 056 419,03
			30%
1 858 376,00	1 287 739,65	375 281,10	\$ 3 521 396,75

\$ alloué à GEWE	\$ -
% alloué à GEWE	0,00%
\$ alloué à SAE	\$ -
% alloué à SAE	0,00%

Note: Le PBF n'accrèpe pas les projets avec moins de 5% pour le SAE et moins de 15% pour le GEWE. Ces chiffres apparaîtront en rouge si ce seuil minimum n'est pas atteint.

Activité 2.2.1	50 000,00	50 000,00	-3 500,00	47 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 500,00	47 500,00	50%	
Activité 2.2.2	950 000,00	750 000,00	-422 500,00	327 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	-38 031,09	161 968,91	-460 531,09	489 468,91	50%		
Activité 2.2.3	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	50%		
	TOTAL 5 pour Resultat 2/AGENCE	1 050 000,00	850 000,00	75 000,00	925 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	-38 031,09	161 968,91	36 968,91	1 086 968,91	3,52		
RESULTAT 3:	Le sentiment d'équité et d'inclusion de la population sont multiplés grâce à une meilleure transparence, efficacité et redevabilité de l'administration locale- Les populations locales jouissent de meilleurs services publics grâce à une administration locale plus transparente, plus efficace et plus redevable																
Produit 3.1	170 000,00	170 000,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00		
Activité 3.1.1	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	10%	
Activité 3.1.2	90 000,00	90 000,00	7 200,00	97 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00	97 200,00	10%		
Activité 3.1.3	50 000,00	50 000,00	-7 200,00	42 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 200,00	42 800,00	60%		
Produit 3.2:	200 000,00	200 000,00	-75 000,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-75 000,00	125 000,00			
Activité 3.2.1	200 000,00	200 000,00	-75 000,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-75 000,00	125 000,00			
Produit 3.3	135 000,00	135 000,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00			
Activité 3.3.1	75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	50%		

